



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 10 Décembre 2020**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
4 décembre 2020

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

16 DEC. 2020

et affichage le :

16 DEC. 2020

L'an 2020, le 10 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires 4 décembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 décembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement



Objet : SEROC – Présentation des rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Années 2018 et 2019

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Pascal DALIGAULT		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL				x	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL				X : Mme Coraline BRISON-VALOGNES	
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents				
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir					
M. Eric MARTIN	x								
Mme Natacha MASSIEU	x								
Mme Sandrine SAMSON	x								
Mme Cyndi THOMAS						X : M. Eric MARTIN			
VALDALLIERE									
M. Jean-Paul ANGENEAU	x								
Mme Isabelle BACHELOT	x								
M. Frédéric BROGNIART	x								
Mme Caroline CHANU						x			
M. Gilles FAUCON	x					X : M. Gilles FAUCON			
Mme Brigitte MENNIER									
Mme Sabrina SCOLA	x								
VIRE NORMANDIE									
M. Marc ANDREU SABATER	x								
Mme Marie-Noëlle BALLE	x								
Mme Cindy BAUDRON								x	
M. Lucien BAZIN	x								
Mme Marie-Ange CORDIER	x								
M. Serge COUASNON	x								
Mme Nicole DESMOTTES	x								
M. Corentin GOETHALS	x								
Mme Catherine MADELAINE						X : Mme Marie-Odile MOREL			
M. Gilles MALOISEL	x								
M. Pascal MARTIN	x								
M. Gérard MARY	x								
Mme Marie-Odile MOREL	x								
Mme Valérie OLLIVIER	x								
M. Régis PICOT						X : M. Marc ANDREU SABATER			
Mme Jane PIGAULT	x								
Mme Annie ROSSI	x								
M. Guy VELANY	x								
TOTAL	50					0	8	2	1
Nombre de Membres en exercice	61								
Nombre de conseillers présents	50								
Quorum	31								
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	58								

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2018 et 2019, années faisant l'objet des présents rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2016, prolongé jusqu'au 31/12/2017 puis jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. Intercom Séverine : prestataire privé (marché à échéance du 31/12/2017 prolongé jusqu'au 31/12/2019)
- Ex. Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'ex. Intercom Séverine adhérents au SEROC (Bayeux)
- L'ex. Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et la commune de Valdallière adhérents au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SEROC pour les exercices 2018 et 2019, joints en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SIRTOM Flers/Condé pour les exercices 2018 et 2019.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



RAPPORT ANNUEL

du SEROC, Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados

2018



Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



ÉDITO

La labellisation « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » fait du SEROC un syndicat légitime pour développer l'économie circulaire sur le territoire. Pour viser cet objectif, il appartient à tous les acteurs du territoire de se mobiliser.



A l'heure actuelle, nous sommes dans une économie linéaire : j'achète, je consomme, je jette, avec pour conséquence la hausse de la production de déchets. Ainsi, si l'année 2017 a été marquée par un recul de la qualité du tri sélectif, l'année 2018 est elle marquée par un recul de la quantité du tri sélectif et les résultats continuent encore à se dégrader quant à la qualité du tri. De 2017 à 2018, la quantité de tri sélectif collectée diminue de 1.1%. Les rejets de tri ont continué de progresser de 3.2%. On observe également une baisse significative du verre collecté de 3% et une augmentation des ordures ménagères de 1.2%. Les courbes vont donc dans le sens inverse de ce que l'on pourrait attendre d'un territoire exemplaire comme le SEROC.

Il est désormais urgent d'inverser la tendance. L'enjeu : mieux trier à la maison et en déchèterie, composer, réparer, éviter de gaspiller, acheter des produits non suremballés ou en vrac. Chaque geste compte pour développer une économie locale plus vertueuse et moins génératrice de déchets. Tel doit être notre ambition : grâce aux efforts de tous, élus, adhérents, habitants, entreprises, rien n'est perdu, tout est réutilisé et transformé. Seule une mobilisation collective permettra d'obtenir des résultats encourageants et de maintenir nos soutiens financiers (Contrat d'Objectifs ADEME et CITEO). Preuve en est, en 2018, pour la première fois dans l'histoire du SEROC et grâce à la mobilisation de tous dans le cadre de l'opération « Zéro erreur dans la benne tout-venant », les tonnages de tout-venant ont diminué de 12%.

Dans ce contexte, et depuis le 25 mai 2018, le SEROC est engagé aux côtés de l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire. Le plan d'actions élaboré avec les partenaires du SEROC vise à réduire notre production de déchets à la source, à réduire le tonnage de déchets enfouis et à recycler davantage ceux que nous produisons tout en maîtrisant les coûts de transport et de traitement. Ainsi, pour pallier à la fermeture du centre d'enfouissement d'Esquay sur Seulles, la deuxième unité de transfert du SEROC a ouvert ses portes à Bayeux le 2 juillet 2018.

Trier mieux et plus, réduire et recycler plus, le tout en développant l'économie circulaire : tels doivent être les maîtres mots du SEROC, de ses adhérents et de ses partenaires. Osons être acteurs de ce cercle vertueux de l'économie circulaire pour que nos déchets soient réduits et deviennent des ressources.

Christine SALMON,
Présidente du SEROC

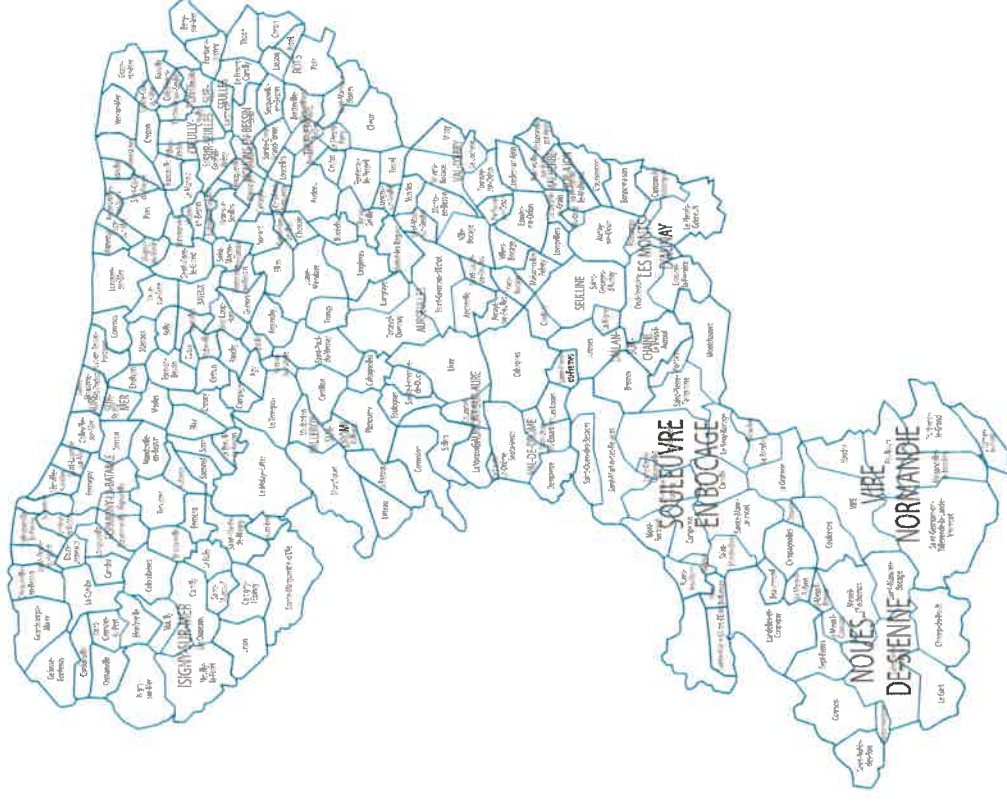
PRÉSENTATION DU SEROC

LE TERRITOIRE DU SEROC

Six adhérents depuis le 1er juillet 2017 : quatre communautés de communes et trois syndicats de collecte :

- Collectéa,
- l'intercom de la Vire au Noireau,
- Pré-Bocage Intercom,
- Bayeux Intercom,
- la Communauté de communes Seules, Terre et Mer,
- le SIDOM de Creully.

Au 1er janvier 2018, le SEROC intervient sur 168 communes pour une population de 150 626 habitants (source INSEE 2015). Il traite aussi les déchets ménagers des communes de Courseulles-sur-Mer et Revières pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Nacre jusqu'au 31 décembre 2018.



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SEROC	p 4
OBJECTIFS DU CODEC ET DU PLPDMA	p 10
ANIMATION TERRITORIALE	p 14
TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE	p 18
TRI SÉLECTIF	p 24
COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF	p 28
DÉCHETS ULTIMES	p 32
COMPOSTAGE INDUSTRIEL	p 36
DÉCHÈTERIES	p 38
TRANSPORT ET UNITÉS DE TRANSFERT	p 44
INDICATEURS FINANCIERS	p 48
PROJETS	p 54

PRÉSENTATION DU SEROC

Ses missions

La réduction des déchets ménagers et assimilés
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
 Le SEROC, lauréat de l'appel « territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2014, poursuit les actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés. En 2018, pour s'inscrire dans les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte mais aussi dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGG), le SEROC a signé un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire pour la période avril 2018 - avril 2021 avec l'ADEME.

Le tri et la valorisation

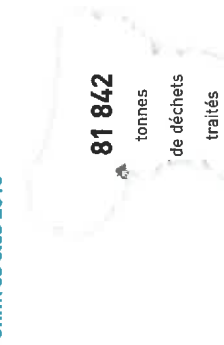
...des déchets recyclables
 Les emballages recyclables collectés dans les sacs, bacs ou colonnes de tri sont dirigés vers des prestataires de tri (GDE, SPHERE) pour être triés par matière, conditionnés en balle et dirigés vers des usines de transformation et de valorisation.

...des déchets verts

Compostage industriel : les tontes et branchages sont dirigés vers les plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny et Vire. Les déchets verts sont transformés en compost criblé et non criblé selon leur utilisation finale.

Compostage individuel : la distribution de composteurs individuels permet aux habitants de transformer leurs épiluchures de cuisine et de jardin

Chiffres clés 2018



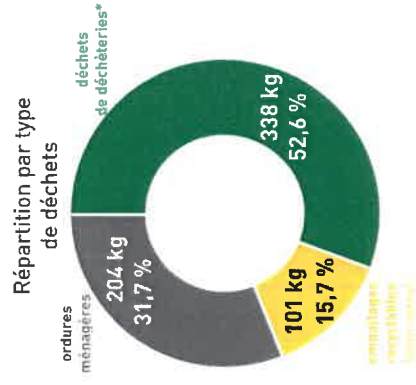
en un compost de qualité et de réduire le volume des déchets ménagers enfouis.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles
 Le contenu des bacs ou sacs d'ordures ménagères collectés à domicile est dirigé vers des centres d'enfouissements techniques ou vers l'incinérateur en fonction du territoire.

La gestion des déchets de déchèteries
 Le SEROC gère 11 déchèteries qui acceptent les déchets qui en raison de leur nature, volume ou toxicité, ne peuvent être ramassés par le service de collecte. Ces déchets (encombrants, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets verts, amiantés...) sont dirigés vers des unités de valorisation (ferraille, carton, déchets verts, déchets électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux) ou des centres d'enfouissement techniques (encombrants, gravats).

Le suivi des anciennes décharges
 Le SEROC assure la surveillance et l'entretien de 3 anciennes décharges situées à St Vigor-le-Grand, à Juaye-Mondaye et à St Germain-du-Port.

La communication sur ces thématiques
 La mission du service animation territoriale est d'informer, sensibiliser et convaincre les différents publics afin de promouvoir les gestes indispensables à la valorisation et à la réduction des déchets.



en un compost de qualité et de réduire le volume des déchets ménagers enfouis.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles
 Le contenu des bacs ou sacs d'ordures ménagères collectés à domicile est dirigé vers des centres d'enfouissements techniques ou vers l'incinérateur en fonction du territoire.

La gestion des déchets de déchèteries
 Le SEROC gère 11 déchèteries qui acceptent les déchets qui en raison de leur nature, volume ou toxicité, ne peuvent être ramassés par le service de collecte. Ces déchets (encombrants, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets verts, amiantés...) sont dirigés vers des unités de valorisation (ferraille, carton, déchets verts, déchets électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux) ou des centres d'enfouissement techniques (encombrants, gravats).

Le suivi des anciennes décharges
 Le SEROC assure la surveillance et l'entretien de 3 anciennes décharges situées à St Vigor-le-Grand, à Juaye-Mondaye et à St Germain-du-Port.

La communication sur ces thématiques
 La mission du service animation territoriale est d'informer, sensibiliser et convaincre les différents publics afin de promouvoir les gestes indispensables à la valorisation et à la réduction des déchets.

SES REPRÉSENTANTS ÉLUS ET SES AGENTS

La compétence de gestion des déchets ménagers appartenait aux communes, qui la transféraient le plus souvent à un EPC à fiscalité propre (communauté de communes ou d'agglomération) ou à un syndicat de collecte et/ou de traitement.

Avec la publication de la loi NOTRe, au 1er janvier 2017, cette compétence est devenue obligatoire pour toutes les communautés de communes et pour toutes les communautés d'agglomération. Ainsi l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants : ... Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

La délégation de la compétence traitement des déchets ménagers au SEROC

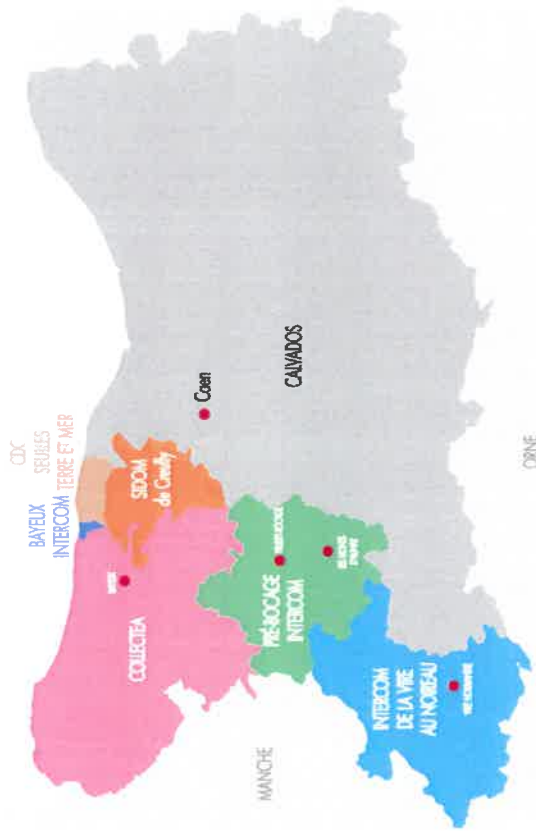
La gestion des déchets a donc été modifiée. Les nouvelles communautés de communes ont, pour celles qui ont choisi de conserver la compétence collecte des déchets (Communauté de communes Seules, Terre et Mer pour l'ex Bessin Seules et Mer, Pré-Bocage Intercom, Bayeux Intercom pour les communes d'Arromanches-Les-Bains et St-Côme-de-Fresné), transféré la compétence traitement au SEROC.

D'autres, comme Isigny Omaha Intercom, ont choisi de transférer la compétence collecte et traitement à un syndicat de collecte (Collectéa et le SIDOM de

Creully) qui lui-même a transféré la compétence traitement au SEROC. Pour l'intercom de la Vire au Noireau deux principes ont été retenus :

- 1) concernant l'ancien périmètre de la communauté de communes Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'intercom Severine, l'intercommunalité a gardé la compétence collecte et transféré la compétence traitement au SEROC,
- 2) concernant le périmètre de Condé-sur-Noireau, les compétences collecte et traitement ont été transférées au SIRTOM de Flers Condé.

Ces évolutions ont conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance du SEROC le 28 Février 2017.



PRÉSENTATION DU SEROC

La composition du bureau syndical

Comme pour le comité syndical, le bureau syndical est composé d'1 membre par adhérent et d'1 membre supplémentaire par tranche complète de 10 000 habitants. Le nombre de délégués est plafonné à 3. Le bureau syndical est composé de 15 délégués répartis comme suit :

ADHÉRENTE	1 MEMBRE PAR EFFET DE 10 000 HABITS	PAR TRANCHE COMPLÈTE DE 10 000 HABITS	TOTAL (PLAFONNÉ À 3)	MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL
SIDOM DE CREULLY	1	2	3	FRANÇOIS BAUDOIN MARC FONTAINE HERVÉ RICHARD
COLLECTÉA	1	6	4	JEAN-PIERRE CHEVALIER MICHÈLE MOUCHEL FERNAND PORET FRÉDÉRIC RENAUD
CDC SEULLES TERRE ET MER	1	0	1	YVES DE JOYBERT
CDC BAYEUX INTERCOM	1	0	1	BERNARD KERMOAL
CDC PRE-BOCAGE INTERCOM	1	2	3	NORBERT LESAGE CHRISTINE SALMON CHRISTIAN VENGEONS
CDC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	1	3	4	ROLAND BERAS ALAIN DECLOMESNIL GÉRARD MARY PHILIPPE PORET
TOTAL			16	

La composition du comité syndical

Etant un syndicat mixte, le SEROC est administré par un comité syndical constitué de 2 membres jusqu'à 3 500 habitants par adhérent et 1 délégué supplémentaire par tranche complète de 3 500 habitants plafonné à 11 membres. Le comité syndical est ainsi composé de 41 délégués répartis comme suit :

ADHÉRENTE	2 DÉLÉGUÉS JUSQU'À 3 500 HABITANTS	1 DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE PAR TRANCHE COMPLÈTE DE 3 500 HABITANTS	TOTAL (MOYENNE PLAFONNÉ À 11)	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES
SIDOM DE CREULLY	2	5	7	FRANÇOIS BAUDOIN JEAN-PIERRE DANIEL MARC FONTAINE EDMOND GILOT JEAN-LOUIS LE CANN HERVÉ RICHARD DOMINIQUE ROUZIC	CHRISTIAN GADOIS CLAUDE YVER LIONEL HENRIO FRANCIS JULIEN PIERRE-JEAN MADEC HUBERT THOMAS FRANÇOIS TOUYON
COLLECTÉA	2	16	11	PIERRE ANGER JEAN-PIERRE CHEVALIER PATRICK DE FRILEUZE MICHEL FAUVEL MICHEL GRANGER HENRI GUEDON LOÏC JAMIN MICHÈLE MOUCHEL FERNAND PORET FRÉDÉRIC RENAUD YVES VARIN	ALAIN BERTHAUX ALBERT COURCHANT MICHEL GUESNET PIERRE-YVES LE BERRE OLIVIER MADELAINE CHRISTIAN MARIE JEAN-PAUL MONTAGNE JEAN OBLIN CÉDRIC POISSON SIMONE RENOUF CHRISTIAN VIEL
CDC SEULLES TERRE ET MER	2	0	2	YVES DE JOYBERT CHRISTÈLE POUCHIN	FRANÇOIS LECOULTURIER PASCAL THIBERGE
CDC BAYEUX INTERCOM	2	0	2	BERNARD KERMOAL MARIE-CLAUDE SIMONET	MÉLANIE LEPOULTIER ARNAUD TANQUEREL
CDC PRE-BOCAGE INTERCOM	2	6	8	YVES CHEDEVILLE MICHEL GENNEVIEVE CHRISTIAN HAUBERT MARC HEBERT NORBERT LESAGE CHRISTINE SALMON JEAN-PIERRE SAVET CHRISTIAN VENGEONS	RENÉ DESMARES CHRISTIAN GABRIEL STÉPHANIE LEBERRU-RIER GILLES LÉCONTE PIERRE LEFEVRE AGNÈS LENEVEU-LE RUOULIER PIERRE SALLIOT MICHEL TOUDIC
CDC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	2	9	11	MARC ANDREU-SABATER ROLAND BERAS ALAIN DECLOMESNIL JEAN ELISABETH SAMUEL ENQUENARD GÉRARD FEUILLET JEAN-LUC HERBERT JEAN-CLAUDE LAVOLE GÉRARD MARY JEAN-PIERRE MOINEAUX PHILIPPE PORET	ANNIE BIHEL ALINE BLANDEAU NICOLE DESMOTTES FRANCIS HERMON RÉMY LABROUSSE JEAN-MARC LAFOSSÉ ALAIN LE GRIST DANIEL LEHUBY CATHERINE MENARD BERANGÈRE THOMAS GUY VELANY
TOTAL			41		

Ces délégués ont élu une Présidente et 6 Vices-Présidents qui sont les suivants :



La Présidente
Christine SALMON

Les vice-présidents



Michèle MOUCHEL
1ère Vice-Présidente pour le nord du territoire du syndicat, chargée des affaires générales et de l'animation territoriale



Alain DECLOMESNIL
2ème Vice-Président pour le sud du territoire du syndicat, chargé des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et du tri sélectif



Christian VENGEONS
3ème Vice-Président pour le centre du territoire du syndicat, chargé du budget et du personnel



Yves De JOYBERT
4ème Vice-Président pour le nord du territoire du syndicat, chargé des grands projets (suivi des constructions)



Roland BERAS
5ème Vice-Président pour le sud du territoire du syndicat, chargé du transfert, du transport et du compostage industriel



Jean-Pierre CHEVALIER
6ème Vice-Président pour le nord du territoire du syndicat, chargé des déchèteries

Ses agents

Fin 2018, le SEROC comptait 45 agents répartis dans 4 services :

Le service administratif et financier : en charge de la gestion des ressources humaines, de la gestion des marchés publics, de la gestion financière, de l'accueil, du secrétariat et de l'entretien du siège administratif.

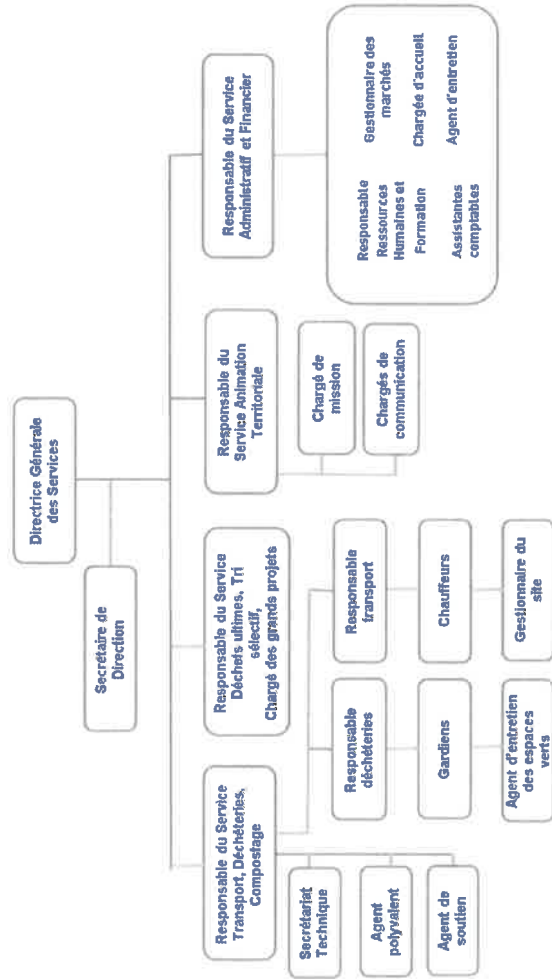
Le service déchets ultimes, tri sélectif, grands projets : en charge du suivi des tonnages ainsi que des soutiens apportés par les éco-organismes. Il est également chargé de l'élaboration et du suivi des travaux de la construction des équipements structurels du syndicat. Il garantit par ailleurs la surveillance des anciennes décharges. Ce service

était en charge de la gestion des quais de transfert jusqu'en octobre 2018.

Le service déchèteries, transport et compostage industriel : en charge de la gestion des déchèteries, de l'organisation du transport, du traitement des déchets verts, de l'entretien des sites. Ce service a récupéré la gestion des unités de transfert en novembre 2018.

Le service animation territoriale : en charge des animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, de la communication externe sur l'ensemble du territoire, de la mise en œuvre du compostage et de la mise en œuvre du territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage. L'animation territoriale encadre les missions des ambassadeurs de tri.

Organigramme



LES OBJECTIFS DU CODEC ET DU PLPDMA

QUATRE OBJECTIFS À ATTEINDRE !

L'année 2018 a été marquée par la signature du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME et par la réduction significative du tonnage annuel du tout-venant.

Le CODEC est un contrat de performance qui s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il a été signé entre le SEROC et l'ADEME pour une durée de 40 mois à compter du 25 mai 2018.

Il repose sur trois objectifs principaux* :

- Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes entre 2016 et 2020.
- Réduire de 30% les déchets enfouis entre 2010 et 2020.
- Mettre en place cinq démarches d'économie circulaire pilotées par les entreprises du territoire entre 2016 et 2020.

Un quatrième objectif, qui s'inscrit plutôt dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (programme réglementaire) vient compléter le tableau des objectifs du CODEC. Il s'agit de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Objectif 1 : Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes en 2020 sur la base de 2016

de l'incinération des ordures ménagères n'est pas comptabilisée, à la demande de l'ADEME.

En 2018, le taux de valorisation a baissé de 1,5 % par rapport à 2017. Cette baisse est due essentiellement à la baisse de la valorisation organique. En effet, les apports de déchets verts en déchèteries ont diminué de 9 % soit 2 263 tonnes en moins. Cette baisse est liée aux conditions météorologiques de l'année 2018.

Outre la diminution de la valorisation organique, on constate par ailleurs une hausse de la valorisation matière et de la valorisation énergétique.

En 2018, le taux de valorisation matière augmente légèrement par rapport à 2017. On peut signaler :

- D'une part, le succès de l'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant », qui a permis une augmentation de 7 % du tonnage de la benne carton par rapport à 2017 et de 10,5 % du tonnage de la benne ferraille par rapport à 2017.
- D'autre part, l'augmentation de 18,5 % par rapport à 2017 du tonnage des bennes papiers installées dans les déchèteries depuis 2017.

La valorisation matière, organique et énergétique (bois uniquement) des déchets non dangereux, non inertes

	2010	2014	2017	2018	Évolution 2018/2017	Évolution 2018/2014
TOTAL DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	89 050	90 720	93 473	90 381	-3,3 %	8,8 %
DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES VALORISÉS	38 521	47 416	50 336	47 703	-4,9 %	23,8 %
TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	44,4%	52,3 %	53,6 %	52,8 %	-1,6 %	13,8 %

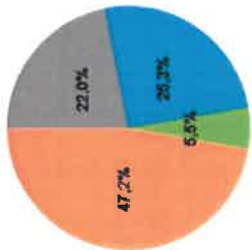
* Ces indicateurs tiennent compte des performances du territoire du SEROC (déchèteries du réseau SEROC et déchèteries hors SEROC). Les apports en déchèterie des usagers des communes de Courselles et Revières ont été retirés.

LES OBJECTIFS DU CODEC ET DU PLPDM

En 2018, 4 949 tonnes de bois provenant des déchèteries SEROC et hors SEROC ont été valorisées, contre 4 513 tonnes en 2017, ce qui conduit à une augmentation de près de 1 % du taux de valorisation énergétique. Cette augmentation est en partie due à l'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant ».

Répartition de la valorisation matière, organique et énergétique (bois uniquement)

	2019	2018	2017	2016
VALORISATION MATIÈRE	21,2 %	21,6 %	21,7 %	22,0 %
VALORISATION ORGANIQUE	21,4 %	26,0 %	27,2 %	25,3 %
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	3,9 %	4,7 %	4,8 %	5,5 %
NON VALORISÉ	53,6 %	47,7 %	46,3 %	47,2 %



■ Valorisation matière
■ Valorisation organique
■ Valorisation énergétique
■ non valorisé

Objectif 2 : réduire de 30 % l'enfouissement des déchets non dangereux, non inertes

Jusqu'en juillet 2018, le SEROC enfouissait ses déchets dans des centres d'enfouissement techniques. Cinq catégories de déchets étaient concernées : les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri, le tout-venant des déchèteries et en porte à porte, les gravats et l'amiante. Conformément à la loi de transition énergétique, les gravats et l'amiante ne sont pas pris en compte dans le calcul des déchets enfouies.

La réduction de l'enfouissement hors déchets dangereux

	2019	2018	2017	2016	ÉVOLUTION ÉVALUÉE 2019/2016
REFUS DE TRI	1 240	1 667	1 783	1 840	3,2 %
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	35 885	30 820	31 258	25 304*	-19,0 %
TOUT-VENANT SEROC	4 911	7 138	6 923	6 100	-11,9 %
TOUT-VENANT HORS SEROC	2 314	3 219	3 319	3 110	-4,3 %
TOUT-VENANT PORTE À PORTE	178	96	53	41	-22,1 %
TOTAL TONNAGES	44 528	43 314	43 337	36 394	-16,0 %

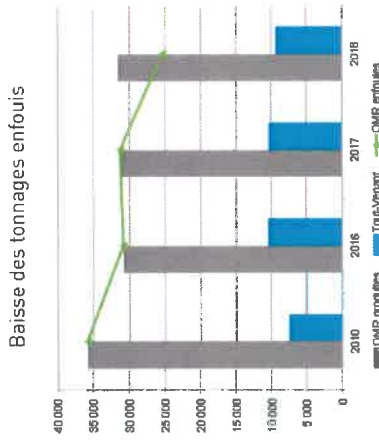
*Sur 31 626,9 tonnes d'ordures ménagères produites en 2018, 25 303,9 tonnes ont été enfouies et les 20 % restant ont été acheminés à l'usine d'incinération de Colombelles.

En 2018, l'ensemble des déchets enfouies (Refus de tri, Ordures ménagères résiduelles enfouies, Tout-Venant sans les apports des communes de Courseulles et Revières, Tout-Venant hors SEROC, Tout-Venant porte à porte) ont diminué de 18 % par rapport à 2010 et de 16 % par rapport à 2017.

- Plusieurs opérations ont contribué à réduire le tonnage des déchets enfouies :
 - L'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant » qui a abouti à une baisse historique, car

Pour poursuivre cette baisse et atteindre l'objectif de réduction de 30 % de déchets enfouies en 2020, il est nécessaire de continuer sur cette lancée en intensifiant les actions déjà entreprises.

Notamment : le déploiement des ambassadeurs du tri sur tout le territoire, les suivis de collecte, la sensibilisation du grand public, la promotion du compostage, les caractérisations des bennes tout-venant, la présence d'un ambassadeur tout-venant, et pour finir, la mise en place de nouvelles filières de recyclage.



Objectif 3 : développer 5 opérations d'économie circulaire pilotées par les entreprises du territoire

L'économie circulaire s'adresse non seulement aux consommateurs mais aussi aux entreprises génératrices de flux de déchets. Plusieurs raisons peuvent amener les entreprises à s'intéresser à l'économie circulaire, principalement l'amélioration de leur compétitivité grâce à l'optimisation de leurs ressources ou à la valorisation de leurs déchets.

Le SEROC n'a pas la compétence développement économique ce qui ne lui permet pas de porter directement des projets à destination des entreprises. Pour développer la mise en œuvre de l'économie circulaire auprès des entreprises, le SEROC joue un rôle de facilitateur, de relai des projets proposés par les chambres consulaires (la CCI, la CMA) et l'ADEME auprès des services développement économique des intercommunalités pour mettre en place des projets liés à l'économie circulaire.

- Les objectifs sont :
- développer les synergies industrielles (organisation des entreprises en réseau pour mutualiser des outils, optimiser la logistique, la gestion des déchets, partager des compétences et savoir-faire),
 - optimiser la consommation des matières

premières en lien avec les appels à projets lancés par la CCI et l'ADEME.

- développer l'économie de la fonctionnalité (développer des services pour privilégier l'usage à la possession du bien),
- favoriser l'approvisionnement durable.

En 2016, une entreprise du territoire s'est engagée dans l'appel à projet « Matières Premières et compétitivité » de la CCI. En 2017, une nouvelle entreprise s'est engagée dans le même appel à projet. En 2018, aucune entreprise du territoire n'y a répondu.

En 2018, deux entreprises de Bayeux, DBN spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques et ZLG-PROD spécialisée dans la conception et la réalisation des équipements industriels se sont engagées dans l'appel à projet "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts" de l'ADEME : diagnostic et mise en place d'un plan d'action axé sur le volet énergétique, notamment sur la réduction de la consommation électrique.

Cet appel à projet est un accompagnement proposé par l'ADEME afin d'identifier et de mettre en œuvre des actions permettant aux entreprises de faire des économies d'énergie, d'eau et de mieux gérer leurs déchets.

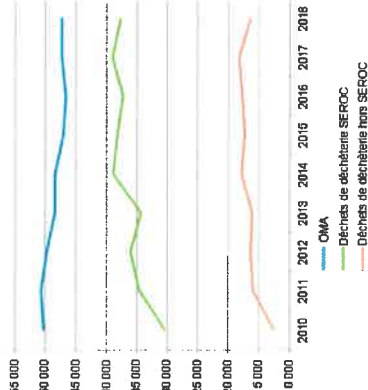
Objectif du PLPDM : Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

Les déchets ménagers et assimilés regroupent à la fois les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) et les déchets de déchèteries. Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont conduit le

La production de déchets ménagers et assimilés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	ÉVOLUTION ÉVALUÉE 2017/2018	2017/2018	2018/2019
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	50 269	46 708	47 261	47 320	47 320	47 320	47 320	47 320	47 320	47 320	47 320	0,1 %	-5,9 %	
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE SEROC	30 459	37 234	38 991	37 705	37 705	37 705	37 705	37 705	37 705	37 705	37 705	-3,3 %	23,8 %	
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE HORS-SEROC	12 893	17 425	18 154	16 289	16 289	16 289	16 289	16 289	16 289	16 289	16 289	-10,3 %	29,5 %	
DÉCHETS MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS	93 311	107 566	104 406	101 315	101 315	101 315	101 315	101 315	101 315	101 315	101 315	-3,0 %	8,4 %	

Comparaison de l'évolution des OMA et des déchets de déchèteries



La production de DMA par habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DMA (KG/HAB)	627	679	685	651	688	661	645	653	663
OMA (KG/HAB)	338	340	334	319	317	303	301	304	305
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES (KG/HAB)	289	339	351	332	370	358	344	349	359
DMA ÉVOLUTION KG/HAB PAR RAPPORT A 2010	-	52	58	24	61	34	38	56	36
DMA ÉVOLUTION %/HAB PAR RAPPORT A 2010	-	8,3 %	9,3 %	3,8 %	9,7 %	5,4 %	6,0 %	8,9 %	5,8 %

SEROC à travailler essentiellement sur les ordures ménagères et assimilés, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte conduit à travailler sur la réduction des déchets de déchèteries dont les trois principaux gisements pour le SEROC sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

Les déchets ménagers et assimilés ont augmentés de 8,5 % entre 2010 et 2018. On est loin de l'objectif fixé dans le cadre du PLPDM.

Toutefois, en 2018 les déchets ménagers et assimilés ont baissé de 3 % par rapport à 2017.

Cette baisse des déchets ménagers et assimilés (DMA) s'explique entre autres :

- par la baisse des déchets de déchèterie (déchets verts, D3E, mobilier)
- par la baisse de la collecte du tri sélectif et du verre
- par la baisse des tonnages réemploi

A noter que la baisse du tri sélectif et du verre s'accompagne d'une hausse des ordures ménagères résiduelles ce qui conduit donc à l'augmentation globale des ordures ménagères et assimilés (OMA).

Des actions comme la promotion du réemploi, la réparation, la réduction des déchets verts apportés en déchèterie doivent se poursuivre.



ANIMATION TERRITORIALE

L'ANIMATION TERRITORIALE, AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Le service animation territoriale assure plusieurs missions avec les adhérents dans l'objectif d'améliorer la qualité et la quantité du tri sélectif pour valoriser davantage de déchets et réduire les tonnages enfouis. Ce service intervient également pour :

- Créer des outils de communication (carte des territoires, affiches, dépliants, mémo-tri...)
 - Relayer l'information à travers divers canaux de communication (presse, site internet, spot radio, bulletin d'information...)
 - Encourager les publics au tri des déchets (animations scolaires, éco-événements, formation adultes)
 - Mener des actions de terrain (porte-à-porte, suivi de collecte, caractérisations)
 - Piloter le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (contrat avec l'ADEME, actions avec les partenaires)
- Chaque jour, les agents sont à l'écoute des demandes et répondent aux besoins du territoire.

Sensibiliser les plus jeunes (du primaire au lycée) à travers des animations ludiques et pédagogiques

En 2018 :

- formation des agents de Pré-Bocage Intercom
- formation tri au conseil de quartier de Vire-Normandie
- formation tri à l'EPHAD Domitys à Bayeux
- vidéo-débat au centre culturel Charles Lemaître à Vire-Normandie
- vidéo-débat à la MFR de Vire-Normandie
- formation tri des résidents Sainte-Anne et Charles de Gaulles à Vire-Normandie
- sensibilisation tri au foyer l'ACSEA à Saint-Loup-Hors
- déchets-quizz intergénérationnel lors de la semaine bleue à Sommervieu
- soirées de sensibilisation au tri et déchets-quizz à la commune d'Esquay-sur-Seulles.



111 classes rencontrées
(10 de plus qu'en 2017)

Près de 2 500 élèves sensibilisés
dont 73 % en écoles primaires

Former au tri dans les organisations et administrations

En 2018 :

- formation des agents de Pré-Bocage Intercom
- formation tri au conseil de quartier de Vire-Normandie
- formation tri à l'EPHAD Domitys à Bayeux
- vidéo-débat au centre culturel Charles Lemaître à Vire-Normandie
- vidéo-débat à la MFR de Vire-Normandie
- formation tri des résidents Sainte-Anne et Charles de Gaulles à Vire-Normandie
- sensibilisation tri au foyer l'ACSEA à Saint-Loup-Hors
- déchets-quizz intergénérationnel lors de la semaine bleue à Sommervieu
- soirées de sensibilisation au tri et déchets-quizz à la commune d'Esquay-sur-Seulles.



10 interventions réalisées

261 personnes sensibilisées
(163 de plus qu'en 2017)

ANIMATION TERRITORIALE

Sensibiliser les habitants en direct

5 agents du service animation territoriale étaient présents une fois par mois sur les déchèteries pour sensibiliser les usagers à l'importance du tri en déchèterie afin de limiter les erreurs dans la benne tout-venant. La semaine européenne de réduction des déchets a également été consacrée à cette même thématique. Des sensibilisations ont également été réalisées sur d'autres sujets.

Déchèterie : les encombrants à réduire de moitié

Il s'agit de réduire de moitié le poids des objets encombrants dans la benne des encombrants.



Le service animation territoriale a organisé une campagne de sensibilisation sur les encombrants dans les déchèteries. Les agents ont distribué des dépliants et ont réalisé des démonstrations pour montrer comment réduire le poids des objets encombrants. Cette campagne a permis de réduire de moitié le poids des objets encombrants dans la benne des encombrants.

Bayeux en bref

Le gaspillage alimentaire dans le viseur du Seroc



Michèle Mourier et Clémence Duvieux, du Seroc, viennent sensibiliser la population à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le Seroc a mis en place un traitement de coproduction des déchets ménagers de la région ouest Calvados (Seroc) en mobilisant pour la sensibilisation au tri des déchets il s'est aussi tenu un atelier de concertation avec les habitants. D'autant que nous ne sommes pas seuls dans le cadre de la semaine européenne des déchets ménagers. On est rejoint par la région à travers le projet de loi relatif à la réduction des déchets. On est rejoint par la région à travers le projet de loi relatif à la réduction des déchets. On est rejoint par la région à travers le projet de loi relatif à la réduction des déchets.

884 personnes ont été sensibilisées pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (stands, marchés, déchèteries, événements sportifs)

4 189 personnes ont été sensibilisées aux bons gestes de tri des déchets



Créer des supports d'information

En 2018, le thème phare du SEROC Infos était celui de la réduction des erreurs de tri dans la benne tout-venant. Il a été distribué fin novembre, avant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Le SEROC a sélectionné l'agence caennaise Médiapilote afin de procéder à la refonte du site internet. L'objectif est de faciliter l'accès des usagers à l'information sur la gestion de leurs déchets et aux services du SEROC.

19 points-presse organisés et 90 articles de presse parus en 2018



- Inciter les habitants à trier plus et mieux**
- Missions des ambassadrices de tri en 2018 construites en collaboration avec les adhérents :
- Sensibilisation de tous les usagers avec observation du sac jaune
 - Suivi de collecte puis passage en porte-à-porte,
 - Diagnostic des poubelles des cimetières sur une partie du territoire afin de proposer aux communes une signalétique adaptée. Cet axe de travail sera poursuivi en 2019,
 - Rencontre des gérants de 19 campings du territoire pour leur proposer de la communication adaptée,
 - Sensibilisation des touristes sur les plages, ports, et marchés du territoire.

3 509 habitants sensibilisés par les ambassadrices de tri

5 872 bacs et sacs contrôlés



41 caractérisations effectuées

Pour suivre l'efficacité de ces campagnes de suivi de collecte et de porte à porte et adapter sa communication, le service animation territoriale se rend chaque mois dans les centres de tri du territoire et réalise des caractérisations d'échantillons de sac jaune.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

LES ACTIONS DU CODEC EN 2018

Développer des projets tout public sur le parc éco-éducatif

50 personnes à la porte ouverte du Parc Eco-éducatif le 30 juin 2018

281 personnes ont visité le Parc éco-éducatif au cours de l'année

Création et test d'un jeu de piste pour permettre une visite plus ludique, plus autonome et adaptée à tous les publics.

En 2018, 4 écoles se sont investies dans le projet de jardin des matières (aménagement de carrés de potager en utilisant des déchets et matériaux récupérés) avec des thèmes comme les animaux ou les 5 sens: les écoles Louise Laurent et Alain Chartier à Bayeux, l'école de Longues-sur-Mer et l'IME l'Espoir de Vaucelles.

Poursuite du travail engagé par l'IME Le Prieuré de Saint-Vigor-le-Grand depuis 2015 sur ces deux parcelles artistes.

Recherche de nouveaux artistes pour aménager les deux autres parcelles dédiées aux artistes.



Proposer une alternative aux couches jetables

En 2018, 11 familles ont testé les couches lavables pour leurs enfants contre 4 en 2017. Au total, 60 familles ont bénéficié du prêt depuis 2012.

11 familles ont testé le prêt de couches lavables en 2018



Promouvoir le tri du verre, recyclable à l'infini

Renouvellement du partenariat avec la Ligue contre le cancer jusqu'au 31 décembre 2018 avec la remise d'un chèque de 6 855 € (soit 1 € par tonne de verre collectée) à la Ligue contre le cancer.

Nouvelle campagne de communication organisée auprès des mairies pour encourager les habitants à trier le verre d'emballage.



10 898 personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets

Dans le souci de remplir les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui place la prévention et l'économie circulaire au cœur de ses priorités, le SEROC, après avoir été labellisé « Territoire zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) en décembre 2014, s'est engagé dans la promotion de l'économie circulaire en signant en 2016 un programme relai avec l'ADEME (soutien à la communication).

Dans la perspective d'aller encore plus loin dans cette démarche d'économie circulaire, le comité syndical du 30 juin 2016 a souhaité s'engager avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC).

Par délibération du 14 décembre 2017, le comité syndical du SEROC a validé le programme d'action du CODEC. Ce programme d'actions a été défini par le SEROC et ses partenaires. Il comporte six actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du CODEC.

Chaque adhérent du SEROC a également délibéré entre janvier et mars 2018 pour adopter le programme d'action et s'est engagé à contribuer à sa mise en œuvre. Le CODEC a été signé entre le SEROC et l'ADEME le 19 avril 2018 et notifié le 25 mai 2018.

Ce contrat permet au SEROC de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 420 718€ pour la durée du contrat.

Deux types de versement seront mis en œuvre :

- Un versement d'un montant fixe, soit 135 000 € la première et la deuxième année.

- Un versement variable pour la troisième année, calculé à raison de 1€ par habitant (sur la base de la population 2016). Ce versement variable est conditionné à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat.

NB : Si chacun des objectifs n'est pas atteint à hauteur de 60% la troisième année du CODEC, l'aide variable ne sera pas accordée.

Action 1 : Entreprise et Économie Circulaire

Promotion des appels à projets

A travers la signature de son Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire, le SEROC se positionne comme relai dans la promotion de l'économie circulaire sur son territoire.

En 2018, le SEROC a relayé auprès des services de développement économique des intercommunalités adhérentes, un appel à projet « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » porté par l'ADEME.

Cet appel à projet consiste à accompagner les entreprises afin d'identifier et mettre en œuvre des actions permettant de faire des économies d'énergie, d'eau et mieux gérer leurs déchets.

En février 2018, lors du rendez-vous des entreprises à Pré-Bocage Intercom, Monsieur Prud'homme, directeur régional de l'ADEME Normandie, a présenté cet appel à projet. Cette présentation n'a pas conduit à l'engagement d'entreprises du secteur de Pré-Bocage Intercom.

Par ailleurs, avec le relai du SEROC, deux entreprises de Bayeux (DBN et 2LG-Prod) ont répondu à cet appel à projet.

L'appel à projet « Matières et compétitivité » porté par la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI)

a également été relayé par le SEROC. Il était destiné aux entreprises ayant de forts enjeux autour de la consommation de matières premières.

Malgré l'envoi des plaquettes et des vidéos aux différents services de développement économique des intercommunalités, aucune entreprise n'a répondu à cet appel à projet.

Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale est l'un des sept piliers de l'économie circulaire. Elle vise à optimiser les ressources des acteurs économiques d'un territoire pour que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres.

En 2018, l'intercommunalité de la Vire au Noireau s'est lancée dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (Synergie-entreprises). Le SEROC, en tant que relai et facilitateur, a permis de mettre en relation le cabinet Tehop, spécialisé dans l'économie circulaire, et l'intercommunalité de la Vire au Noireau. Cette mise en relation a donné lieu à une bourse d'échanges le 05 mars 2019 et à un rendez-vous d'affaires le 19 mars 2019.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Action 2 : Réemploi, Réutilisation et Réparation

Le SEROC soutient et accompagne les associations qui proposent des activités de réemploi, de réparation et de réutilisation.

La collecte du textile
L'entreprise d'insertion la BACER et les associations Emmaüs et Rivières et Bocage collectent les textiles à travers des bornes installées à cet effet dans les déchèteries ainsi que sur certaines communes.

67 tonnes collectées 2018

Partenaires textile

	2017	2018	VARIATION
BACER	35,6	44,5	31%
EMMAÜS	21,5	17,7	-18%
RIVIERES BOCAGES	2,8	3	8%

Collecte du textile

➔ 12 % par rapport à 2017

Les « Repair café »
Deux associations sur le territoire du SEROC (Deuxième Vie, Deuxième Chance et Répare Café de Bayeux) organisent des ateliers de réparation afin d'éviter de jeter des appareils qui peuvent encore servir.

Le SEROC a organisé une rencontre inter-association en 2018, cela a conduit à l'organisation d'un atelier de réparation piloté par Le Répare Café de Bayeux dans les locaux du magasin de la BACER "A tout petits prix" à Bayeux.

En 2018, 22 ateliers repair café ont été organisés, 280 objets ont été réparés soit un peu plus d'une tonne d'objets détournés des déchèteries.

Par ailleurs, une convention pour récupérer 5 déchets d'Équipements Électroniques et Électronique (D3E) par mois sur la déchèterie de Mesnil-Clinchamps a été signée avec l'association Deuxième Vie, Deuxième Chance afin d'accompagner l'association dans le développement des cafés de la réparation.

Les bornes récup' solidaires

Depuis 2014, le SEROC a mis en place un réseau de récupération d'objets déposés par les habitants dans les déchèteries, Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs ou la BACER récupèrent ces objets pour les réparer afin de leur donner une deuxième vie. Contrairement au textile, les tonnages récupérés dans les bornes récup' solidaires ont baissé de 22% par rapport à 2017 soit 54 tonnes d'objets récupérés en 2018 contre 69 tonnes en 2017.

54 Tonnes d'objets récupérés en 2018

Partenaires Récup' solidaire

	2017	2018	VARIATION
BACER	37,8	30,7	-19%
EMMAÜS	29,6	21,8	-26%
2V2C	1,5	1,4	-7%

Objets récupérés

➔ 22 % par rapport à 2017



Action 3 : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

Depuis 2016, le SEROC s'est engagé dans une démarche coordonnée de réduction du gaspillage alimentaire avec la Région Normandie dans les cinq lycées de son territoire (organisation de sessions de pesées en mai 2018, mise en place d'actions de communication à destination des élèves, ...).

En 2018, grâce aux actions menées et à l'implication des équipes de cuisine, les lycées du territoire ont réduit de 21 % le gaspillage alimentaire par rapport à 2017.

En 2018, les directions des cinq lycées, la Région Normandie et le SEROC ont répondu à un appel à projet portant sur « la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire ». Le SEROC et ses partenaires ont intitulé le projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée ». Ce projet a été retenu par l'ADEME, la DRAAF et la DREAL. L'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2 ans et de tester des actions innovantes (animation autour des produits mal mangés par les élèves).



Action 4 : Valorisation et nouvelles filières

Pour atteindre son objectif d'augmentation du taux de valorisation globale de 12 % par rapport à 2016 pour le porter à 58,5 %, le SEROC s'est engagé dans des actions pour réduire les erreurs de tri en déchèterie notamment dans la benne tout-venant, qui était composée en 2016 de 50 % d'erreur de tri (matériaux valorisables).

Toujours dans le cadre des objectifs du CODEC, le SEROC souhaite expérimenter la mise en place de nouvelles filières de valorisation notamment le plâtre et le mobilier.

Plâtre : la mise en place de la benne plâtre permettrait de détourner de la benne tout-venant entre 5 et 10 % de son contenu destiné à l'enfouissement et accroîtrait systématiquement le taux de valorisation. En 2018, le SEROC a pris contact avec des repreneurs pour une expérimentation prévue en 2019.

Mobilier : aujourd'hui, deux déchèteries du SEROC sont équipées d'une benne Eco-mobilier, et ces deux déchèteries ont les plus faibles tonnages annuels en tout-venant.

Par conséquent, le SEROC envisage d'élargir la mise en place de cette benne Eco-mobilier aux neuf autres déchèteries du territoire. La benne Eco-mobilier installée dans toutes les déchèteries permettrait de réduire de près de 30 % le tonnage actuel du tout-venant.



MOBILIER

Par ailleurs, en 2018, le SEROC a voulu mettre en place la récupération des restes de boulangeries dans le cadre du projet Agri'Pain porté par l'association Revivre. Ce projet a été abandonné en raison de son coût de collecte plus élevé que le coût de traitement actuel.

Par ailleurs, à l'occasion de la Semaine de Développement Durable, une opération « Anti-Gaspi » a été menée dans des grandes surfaces (Leclerc Bayeux, Carrefour Villers-Bocage, Leclerc Vire) pour sensibiliser la clientèle. Cette opération a permis de communiquer sur les bonnes pratiques pour éviter le gaspillage alimentaire à la maison mais aussi de mettre en valeur les bonnes pratiques des magasins. Des fruits qui allaient être jetés ont été transformés et proposés aux clients. Malgré le succès de l'opération, elle ne sera pas reconduite car l'effet est peu mesurable.

1 714 personnes ont été sensibilisées lors de cette opération.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

OPÉRATION « ZÉRO ERREUR DANS LA BENNE TOUT-VENANT »

Action 5 : Compostage et Déchets verts

Le SEROC met des composteurs individuels à disposition des particuliers habitant sur son territoire depuis 2001. Le résultat est encourageant avec 761 foyers équipés en moyenne par an depuis 2011.

En 2018, 660 foyers équipés contre 554 en 2017

Les chargées d'animation du SEROC ont sensibilisé 863 personnes lors de la Semaine Nationale de Compostage de Proximité contre 551 personnes en 2017.



Déchets verts

Les déchets verts sont le premier gisement de déchets en déchèterie. Dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et du CODEC, le SEROC mène une réflexion pour proposer une alternative à l'apport des déchets verts en déchèterie (expérimentation du broyage des déchets verts prévue en 2019). On constate en 2018 une baisse des tonnages de déchet vert de 10 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par les conditions météorologiques et non par la mise en place de nouvelles actions.



Action 6 : Exemplarité des collectivités

L'ADEME invite les collectivités territoriales à conduire une politique d'éco-exemplarité. L'objectif est d'être crédible et en cohérence avec les actions menées auprès des usagers. Les projets d'éco-exemplarité mis en place par le SEROC répondent à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il s'agit :

- du tri des différents types de déchets de bureau
- de l'utilisation du verso des papiers comme brouillon
- de la distribution de bloc-brouillon à tous les agents lors des vœux 2018.
- de la promotion des circuits courts avec la création d'un partenariat avec un maraîcher bio en 2018, qui vient livrer les agents tous les vendredis.



Le SEROC a pour projet d'engager une campagne écoresponsable auprès des collectivités de son territoire.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC), la réduction du tout-venant a été retenue comme thème de l'année 2018. Une opération « Zéro Erreur dans le tout-venant » a été mise en place.

Dans la perspective de réduction de l'enfouissement, et face au tonnage grandissant du tout-venant, le SEROC a évalué le contenu de cette benne en effectuant des caractérisations. Ces caractérisations ont révélé un pourcentage d'erreur de 50 %, alors que ces déchets peuvent être valorisés s'ils sont déposés dans les bonnes bennes. Un travail de sensibilisation des usagers à cette problématique a été mené par les gardiens de déchèteries et le service Animation Territoriale. Depuis, on assiste à l'inversion de la courbe du tonnage du tout-venant. La mobilisation collective de l'ensemble des agents du SEROC autour de cette opération a permis une diminution historique du tout-venant de l'ordre de 12 %, pour les déchèteries relevant du SEROC soit 824 tonnes de déchets qui n'ont pas été enfouis, ce qui représente une économie de 103 200 €. Par ailleurs, cette inversion a permis d'augmenter le taux de valorisation des déchets de déchèteries.

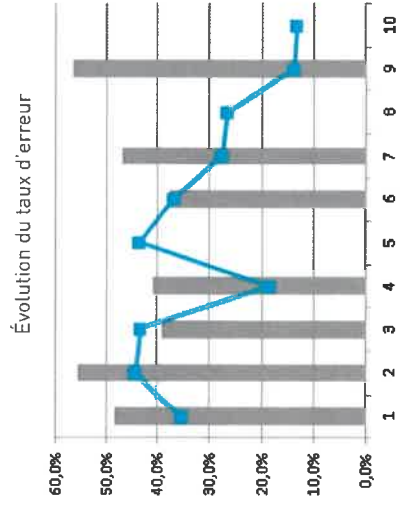
Caractérisations des bennes tout-venant

Mises en place depuis 2016, elles sont aujourd'hui considérées comme l'instrument de mesure de l'évolution de la composition des bennes tout-venant. Elles permettent, d'une part, d'étudier la composition de la benne et de prendre conscience de son contenu et, d'autre part, de motiver les agents sur la vigilance à avoir vis-à-vis du comportement des usagers dans les déchèteries.

En 2018, les 11 déchèteries relevant du SEROC ont été caractérisées.



* incluant la déchèterie de Courseulles-sur-Mer en 2017.



Les données pour l'année 2016 correspondent aux déchèteries 5, 8, 10 sont manquantes, parce que ces déchèteries n'ont pas été caractérisées en 2016.

En 2017 les caractérisations faites dans les déchèteries ont révélé une certaine incohérence qui s'est traduite par un très faible pourcentage d'erreurs dans les bennes Tout-Venant. Afin de préserver le réel reflet des bennes tout-venant, nous avons sciemment omis de mettre les données de l'année 2017 dans ce graphique.

Présence du Service Animation Territoriale

Le changement de comportement étant un facteur important du processus de diminution du tout-venant, le service Animation Territoriale a été présent sur les déchèteries tout au long de l'année, soit 28 demi-journées pour sensibiliser les usagers et pour répondre à leurs interrogations afin d'améliorer la qualité de tri à la déchèterie et de limiter au maximum les erreurs de tri dans la benne tout-venant.

En 2018, le service Animation Territoriale a sensibilisé 1 562 personnes à raison d'une demi-journée de sensibilisation par mois et par agent. On constate une méconnaissance des usagers sur le devenir des déchets déposés dans la benne tout-venant.



Ambassadeur de tri du tout-venant

L'opération " Zéro Erreur dans la benne tout-venant" a aussi été valorisée par le recrutement d'un ambassadeur de tri tout-venant en juillet 2018. Il avait pour mission, d'informer, de conseiller les usagers sur les consignes de tri et les enjeux des erreurs de tri.



Port-en-Bessin-Huppain

Un ambassadeur de tri pour la benne tout-venant



Mirhène MOCHÉ, vous présente en charge de la communication SEROC, responsable de la déchèterie de Port-en-Bessin-Huppain. Elle est aussi responsable de la déchèterie de Port-en-Bessin-Huppain.



Les gardiens des déchèteries

On ne peut pas parler d'une réduction du tonnage du tout-venant sans l'implication des gardiens de déchèteries.

Ils ont redoublé de vigilance dans la lutte contre les erreurs de tri en déchèterie et ont communiqué sur l'évolution de certaines consignes de tri comme la vaisselle ou la cuvette des toilettes qui sont dorénavant dirigées dans la benne gravats.

En 2018, les gardiens de déchèteries ont accueilli et informé 313 574 usagers sur le bon fonctionnement de la déchèterie et la répartition de chaque catégorie de déchets afin qu'ils soient déposés dans les bennes appropriées. 2 590 livrets de communication sur le fonctionnement des déchèteries ont été distribués aux usagers venant chercher leurs cartes de déchèterie, particuliers et professionnels.

TRI SÉLECTIF

ALERTE : BAISSÉ IMPORTANTE DE LA COLLECTE DU VERRE

Matériau pionnier des collectes sélectives en France, le verre est aussi un matériau économique à collecter, à recycler et recyclable à l'infini sans perte de qualité. Sur le territoire du SEROC, la diminution de la collecte du verre continue en 2018. Des constats sur le terrain ont montré que du verre était encore présent dans les sacs noirs de déchets ménagers destinés à l'enfouissement.



Actions menées

Depuis 2016, le SEROC et ses adhérents sont en partenariat avec l'association la ligue contre le cancer. A chaque tonne de verre collectée, 1 euro est reversé à l'association. Cette initiative a pour but d'encourager chacun à trier mieux et plus.

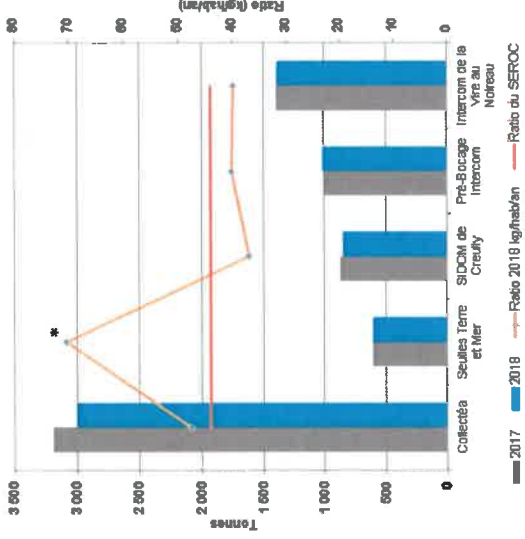
L'opération « Trions le verre » en partenariat avec la ligue contre le cancer a participé à l'augmentation des tonnages de verre collectés la première année de sa mise en œuvre. Malheureusement, l'augmentation ne s'est pas poursuivie en 2017, et la diminution s'est accentuée en 2018. Ce constat est d'autant plus regrettable, qu'il reste encore du verre présent dans les sacs d'ordures ménagères. La collecte du verre en colonne d'apport volontaire nécessite des actions régulières pour maintenir de bons taux de captage.



Les tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	EVOLUTION 2017/2018	RATIO 2018 (kg/habitant)
COLLECTÉA	3 153	3 191	2 997	- 6,2 %	48
SEULLES TERRE ET MER	633	603	601	- 0,4 %	71
SIDOM DE CREULLY	822	859	880	+ 2,3 %	37
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 153	1 006	1 010	0,4 %	40
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	1 312	1 390	1 387	- 0,3 %	40
SEROC	7 072	7 060	6 645	- 3,0 %	44

Les tonnages et ratios par adhérent

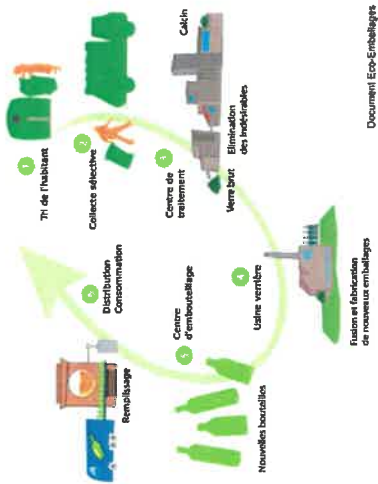


* Ce ratio s'explique par la non prise en compte de la population des résidences secondaires.

TRI SÉLECTIF

MONOFLUX : LA COLLECTE ET LA QUALITÉ EN BAISSÉ

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés en un flux appelé multimatériaux ou plus simplement monoflux. Il est collecté en apport volontaire ou en porte à porte par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en quai de transfert ou directement en centre de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de recyclages.



Pourquoi recycler le verre d'emballage ?

Un matériau recyclable à l'infini Il existe plusieurs bonnes raisons de recycler le verre d'emballage :

- Le verre est un matériau d'emballage recyclable à 100 % et à l'infini sans qu'il perde ses qualités intrinsèques.
- En faisant fondre une tonne de verre collecté, on obtient une tonne de verre de même qualité, c'est un cycle perpétuel.
- Le recyclage du verre s'inscrit dans un objectif de protection de l'environnement et de valorisation maximale des déchets ménagers. En recyclant le verre, on évite la mise en décharge ou l'incinération.
- Le recyclage du verre permet aussi de faire des économies. En réutilisant le verre collecté, on économise de l'énergie et on prélève moins de matières premières dans la nature.

Grâce à la chaîne écologique formée par les acteurs du recyclage, une bouteille redevient une bouteille. Cette chaîne apporte une réponse efficace au problème de traitement et de l'élimination des déchets ménagers. C'est la qualité des rapports entre tous ces acteurs qui permet aujourd'hui de récupérer, de traiter et de recycler plus d'une bouteille sur deux.



Baisse de 3 % des tonnages collectés : une tendance à inverser

Organisation du tri

Les exutoires de tri

UNITE	CEUTA	SUD
ODE (ROQUANECOURT, 14)	5 648 T (66 %)	1 217 T (14 %)
SPHÈRE (DONVILLE-LES-BAINS, 50)	-	1 781 T (20 %)

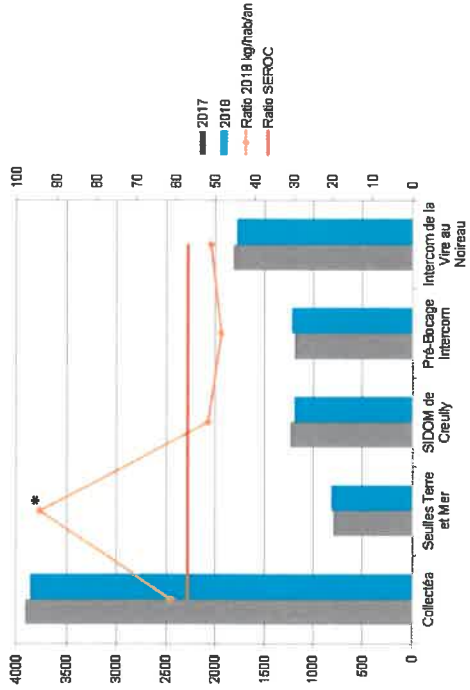
Bilan des tonnages collectés

Les tonnages par adhérent

	2014	2015	2016	EVOLUTION 2015/2016	MATU 2016	2017/2016
COLLECTÉ	3 851	3 909	3 850	-1,5 %	61	6 %
SEUILLES TERRE ET MER	771	784	801	2,3 %	94	9 %
SIDOM DE CREUILLY	1 211	1 241	1 197	-3,5 %	52	8 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 169	1 197	1 217	1,7 %	48	-4 %
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	1 803	1 814	1 781	-1,8 %	51	2 %
SEROC	8 005	8 944	8 846	-1,1 %	57	-0 %



Les tonnages et ratios par adhérent



Rappel des consignes de tri du verre

Bouteilles, pots, bocaux, flacons !

Seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, et flacons. Les flacons pharmaceutiques trouvés en pharmacie et à usage domestique sont recyclables et sont à mettre dans les bacs à verre sous condition que ces flacons soient vides (s'ils contiennent encore un médicament, ils doivent être déposés dans une pharmacie). Les flacons de parfum en verre d'emballage sont également recyclables.

Et rien d'autre... Attention aux faux-amis !

Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre d'emballage et détériorent la qualité de production. Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux... Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique... Ces types de verre sont à déposer en déchèterie dans les bennes « gravats ».

Le recyclage et la valorisation

Des résultats nuancés selon les secteurs Depuis plusieurs années et jusqu'en 2017, le tonnage global de collecte sélective continuait de progresser. Cependant, cette année, 3 territoires sur 5 du SEROC ont vu leur collecte diminuer. A l'échelle du SEROC, la collecte de tri sélectif a baissé de 1%. Cette baisse s'est

notamment observée sur le flux d'apport volontaire. Un événement exceptionnel est survenu dans la nuit du 20 décembre 2018. Le centre de tri de GDE (Rocquencourt), principal prestataire du SEROC, a brûlé. Lors de cet incendie, la chaîne de tri a été complètement détruite. Le tri des déchets a donc été arrêté pendant plusieurs jours et un stock conséquent s'est formé.

Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective

	2014	2017	ÉVOLUTION 2017/2014	2018	ÉVOLUTION 2018/2017	RATIO 2018 KG/HAB/AN
PLASTIQUES	857	789	-7,9 %	5	-17,6 %	4
CARTONS	1 721	1 729	0,5 %	11	13,8 %	13
BRIQUES ALIMENTAIRES	148	135	-8,7 %	1	5,9 %	1
ACIER	435	432	-0,6 %	3	-20,6 %	2
ALUMINIUM	27	34	25,6 %	0	-4,0 %	0
PAPIERS	3 582	3 257	-9,1 %	21	3,56 %	22
GROS DE MAGASIN	202	313	54,8 %	2	-28,2 %	1
REFUS	1 467	1 783	6,9 %	11	1,84 %	12
TOTAL	8 639	8 472	-1,9 %	54	8,55 %	85

La production de refus

Le point noir de l'année 2018 : le taux de refus. Les tonnages qui ont été collectés ne sont pas de bonne qualité.

Le taux moyen de refus pour le SEROC en 2018 est de 20,5%. Le taux de refus le plus élevé (22,5%) est relevé sur les échantillons provenant du porte à porte du nord du SEROC. Le taux de refus le moins élevé est celui de l'intercom de la Vire au Noireau avec 16,5%. Lors des caractérisations, des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs ordures ménagères. Également, à plusieurs reprises, des déchets médicaux ont été retrouvés dans les sacs jaunes. Ce type de déchet doit suivre une filière spécifique (DASRI), car il représente un risque de contamination.

Pour un dispositif de collecte équivalent, le ratio de production de refus est en moyenne de

7,7 kg/hab/an

Pour le SEROC, il est de

11,8 kg/hab/an

La collecte en déchèterie

Valorisation des matériaux issus des déchèteries

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2018/2017	RATIO 2018 KG/HAB/AN
CARTONS	921	970	942	-2,8 %	6
PAPIERS	214	274	274	28,1 %	2
TOTAL	921	1 184	1 216	28,6 %	8



COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

COMPOSTAGE : L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE SE POURSUIT

Dans le cadre du projet Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, des actions concernant le compostage sont mises en place pour poursuivre la réduction des déchets. Le SEROC est sollicité chaque semaine par les usagers et les établissements sur cette thématique.

Le compostage individuel

L'équipement des particuliers en composteur individuel est une action phare du SEROC. En effet, les biodéchets qui peuvent être compostés représentent un tiers des déchets enfouis et incinérés.

Les modèles proposés

Un modèle unique de composteurs en bois, d'un volume de 300 litres.

La démarche

- Réservation d'un composteur, par mail, par téléphone ou par internet.
- Permanence de distribution : tous les vendredis après-midi de 14h à 17h dans les locaux du SEROC.
- Permanence à Souleuvre-en-Bocage : tous les premiers vendredis du mois. Ces permanences sont supprimées en 2019 car peu efficaces.
- A partir de 30 réservations sur un territoire, organisation de distributions le soir en semaine dans les salles communales.
- en 2018 : 2 à Pré-Bocage Intercom et 2 sur le SIDOM de Creully.



La communication

Le Service Animation Territoriale a décliné une campagne de communication. Une affiche et des coupons de réservation ont été diffusés tout au long de l'année et notamment au printemps auprès des communes et des adhérents.



COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les résultats quantitatifs : les composteurs sur le territoire

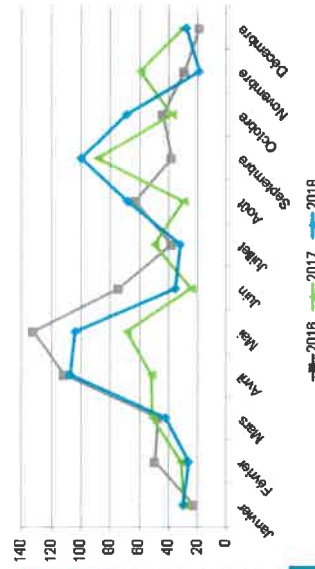
21 % des foyers du territoire équipés.
En 2018, 660 foyers équipés soit 106 foyers de plus qu'en 2017.



Taux d'équipements par adhérent

	FOYERS ÉQUIPÉS EN 2018	FOYERS ÉQUIPÉS SUR LE TERRITOIRE	MOYENNE DE FOYERS ÉQUIPÉS (DEPUIS 2001)	% DE FOYERS ÉQUIPÉS (DEPUIS 2001)
COLLECTEA	325	26 261	4 143	16 %
SIDOM DE CREULLY	129	7 992	2 099	26 %
CDC SEUILLES TERRE ET MER	44	1 696	562	33 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	120	9 791	2 522	26 %
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	42	6 775	1 503	22 %
TOTAL	660	52 475	10 829	21 %

Répartition mensuelle des distributions de composteurs sur le SEROC de 2016 à 2018



Composteurs distribués en 2018

	2018	2017
COLLECTEA	324	384
BAYEUX INTERCOM	6	6
SIDOM DE CREULLY	129	151
CDC SEUILLES TERRE ET MER	39	45
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	120	145
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	42	53
TOTAL	660	784

81 % des foyers ont pris un composteur et 19 % des foyers en ont pris deux.

Zoom sur la Semaine Nationale de Compostage de Proximité :
Du 24 mars au 8 avril 2018 : 2e année de participation pour le SEROC. Démarche initiée par le Réseau Compost Citoyen.

Animation de stands sur les déchèteries du SEROC et sur les marchés du territoire :

- Bayeux, Grandcamp-Maisy, Villers-Bocage, Caumont-l'Éventé, commune déléguée de Caumont-sur-Aure
- présentation d'un composteur d'exposition

683 foyers sensibilisés sur 21 interventions. 112 bons de réservation de composteurs distribués.

Valorisation dans la presse de 2 sites de compostage collectif équipés en 2017 :

- Centre de vacances Pierre & Vacances à Port-en-Bessin (143 logements)
- Abbaye de Juaye-Mondaye (110 repas par jour)

Le Compostage collectif

Composteurs bois (ou plastique) de 600 ou 800 litres en fonction de la production de déchets.

Pour qui ? Les sites de restauration collective avec une forte production de biodéchets (collèges, lycées, maisons de retraite, restaurants,...).
Démarche type : audit en cuisine, formation, équipement gratuit et accompagnement par la référente compostage du SEROC.

Rappel des sites équipés de 2011 à 2017 :

- 14 écoles primaires maternelles
- 17 collèges et lycées
- 24 établissements sanitaires et sociaux
- 18 restaurants et centres de vacances et de loisirs
- 8 autres sites

Ces sites sont régulièrement contactés pour s'assurer que le tri en cuisine et le compostage fonctionnent bien.



Nouveaux sites équipés en 2018

- 3 écoles primaires et maternelles :
 - École de Bretteville-l'Orgueilleuse (composteur pédagogique),
 - École de Maisons (composteur pédagogique),
 - École de Etréham (composteur pédagogique)
- 2 établissements sanitaires et sociaux :
 - Foyer IME l'Espoir à Bayeux (5 repas par jour),
 - Foyer Equinoxe à Bayeux (20 repas par jour)
- 2 sites touristiques :
 - Restaurant « le Bistrot d'à côté » à Port-en-Bessin (60 repas par jour),
 - Restaurant « Subway » à Bayeux (60 repas par jour)
- Autres :
 - Local jeunes à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts-d'Aunay (composteur pédagogique)



L'abbaye s'est mise au compostage



« L'abbaye de Juaye-Mondaye est un lieu unique, à la fois un lieu de culte et un lieu de vie. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un composteur collectif. Cela nous permet de valoriser nos déchets organiques et de participer à la préservation de l'environnement. »

DÉCHETS ULTIMES : TOUJOURS EN HAUSSE !

Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes produits sur l'ensemble de son territoire. Un déchet ultime ne bénéficie d'aucune valorisation, ou a minima d'une valorisation réduite si ce dernier est envoyé à l'incinération. Son traitement représente la dépense la plus élevée du SEROC. Réduire ce volume signifie donc réduire la facture.

Le fonctionnement

Le site d'Esquay-sur-Seulles de la société SEA a fermé ses portes le 30 juin 2018. Au 1er juillet 2018, le site de Cauvicourt Les Aucrais, 14) SNN et l'incinérateur de Colombelles accueillent les ordures ménagères du Nord du SEROC.

Les tonnages par exutoires

	MINI	CENTRE	SUD
SEA (ESQUAY-SUR-SEULLES, 14)	10 824,3 T (24 %)	-	-
CENTRES D'ENFOUISSEMENT	5 382,1 T (17 %)	-	-
LES CHAMPS JOUVAULT (CUIVES, 60)	-	3 466,8 T (11 %)	5 620,9 T (16 %)
INCINÉRATEUR	-	6 284,9 T (20 %)	-
SIRAC (COLOMBELLES, 14)	-	-	-



Trévières

Un composteur collectif pour les jardins partagés



Les collégiens éco-délégués ont participé à l'assemblage du composteur

Zoom sur les jardins partagés

En 2018, le SEROC a équipé 2 jardins partagés en composteur collectif :

- Jardin partagé de la commune de Trévières, en partenariat avec le collège Octave Mirbeau
- Jardin partagé du quartier Argouges à Bayeux, en partenariat avec Calvados Habitat.

Le jardin partagé (ou communautaire) est une zone d'accès libre à tous, où les habitants d'une zone, souvent d'habitat vertical mais aussi dans des zones rurales, peuvent venir cultiver des fruits, des légumes ou tout autre végétal. L'objectif d'un projet comme celui-ci est de construire ensemble, créer du lien social et d'échanger des savoir-faire.

La commune, le Sérac (Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados) et le collège Octave-Mirbeau collaborent pour la mise en place d'un composteur collectif pour les jardins partagés, situés entre l'établissement scolaire et le stade. « Ces jardins ont été créés pour les écoles et le collège. Nous avons proposé leur accès à des bénévoles qui peuvent aussi les utiliser et assurer l'entretien pendant les vacances scolaires afin qu'il y ait une continuité », indique la maire, Mireille Dufour.

Le nouveau composteur est mis à disposition de tous. Les habitants sont libres de venir y déposer leurs déchets recyclables. Le compost obtenu sera directement utilisé dans les jardins partagés.

Le SEROC est intervenu en formant les participants, en mettant à disposition le matériel (composteurs, panneaux d'affichage, bioseaux, Brass compost) et en assurant un suivi des zones avec les référents des sites.

Parallèlement, 2018 a vu naître sa deuxième zone de compostage en zone pavillonnaire à Cheux, commune déléguée de Thue et Mue. Les 20 foyers qui composent à la Résidence de Hoc ont été équipés d'un bioseau et apportent leurs déchets dans la zone de compostage collectif prévue à cet effet.



DÉCHETS ULTIMES

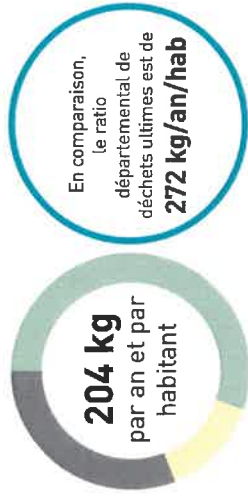
Les tonnages de déchets ultimes

Après une forte baisse en 2015, qui s'est poursuivie en 2016, il était attendu que les tonnages se stabilisent. Cependant, la production de déchets ultimes a augmenté en 2017 et s'est poursuivie en 2018.

Cette hausse des déchets ultimes ne s'est pas faite au profit du tri sélectif ou des déchèteries. Ce constat est décevant au vu des actions menées quotidiennement par le SEROC, afin de réduire la production des déchets ultimes.

Les actions du SEROC :

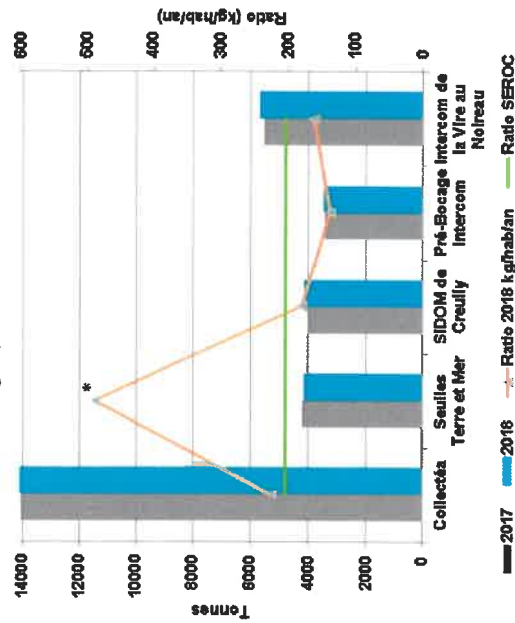
- le compostage
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- une sensibilisation constante pour une amélioration du tri sélectif
- le suivi de collecte avec des ambassadeurs de tri



Les tonnages par adhérent

	2016	2015	2014	ÉVOLUTION 2017/2018	RATIO 2018/01 HAB/AN
COLLECTÉA	13 782	14 069	14 196	0,9 %	226
SEUILLES TERRE ET MER	4 135	4 217	4 151	-1,6 %	488
SIDOM DE CREULLY	3 944	4 029	4 144	2,8 %	179
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	3 481	3 405	3 467	1,8 %	138
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	5 488	5 538	5 671	2,4 %	163
SEROC	30 850	31 268	31 629	1,2 %	204

Les tonnages par adhérent et ratios



* Ce ratio s'explique par la non prise en compte de la population des résidences secondaires.

Résultat des caractérisations sur ordures ménagères : le MODECOM 2018

Au cours de l'année 2018, les équipes du SEROC ont procédé à la caractérisation des ordures ménagères. Cette opération a eu lieu au mois de septembre. Le prélèvement a été réalisé sur 14 communes, réparties sur le territoire et de façon identique aux précédentes caractérisations. Les échantillons collectés pesaient en moyenne 100 kg. Au total, 1 tonne et 56 kilos de déchets d'ordures ménagères ont été triés.



Au 30 septembre 2018, le SEROC était à +1,5 % d'OMR en comparaison avec les chiffres de 2017. Il était donc important de connaître les pistes d'actions pour agir en faveur d'une réduction des déchets.

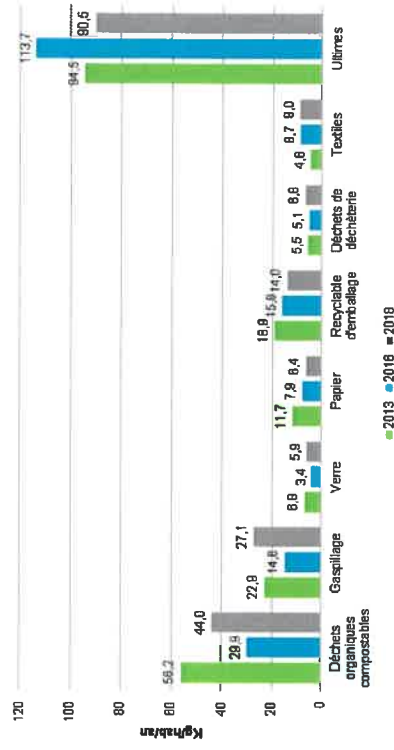


Les résultats

Les points noirs :

- le gaspillage alimentaire
- les déchets compostables

Évolution des résultats



COMPOSTAGE INDUSTRIEL

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Les déchets verts sont séparés en deux flux, les tonites et les branches, car ils nécessitent un traitement différent puis apportés sur les trois plateformes de compostage : Ryes, Formigny et Canvie (près de Vire). Ces déchets verts et ligneux sont valorisés en compost.

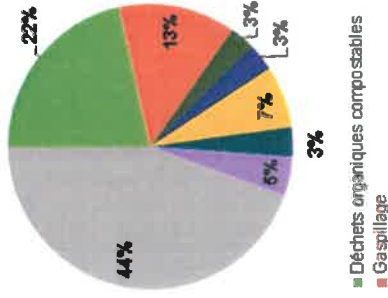
Il faut considérer deux cas de figure :

- les véritables non-trieurs : il a été observé un non-tri de principe (présence de recyclables autres que du verre). Seul le contrôle avant collecte permettrait de réduire ce chiffre.
- le non tri par les usagers des petits éléments de flaconnage en verre (pots de crème, parfum ou produit de beauté). Les consignes portent de façon évidente sur les bouteilles et les bouchons et identifient de façon moindre les petits éléments.

Secteur d'intervention prioritaire : les zones urbaines

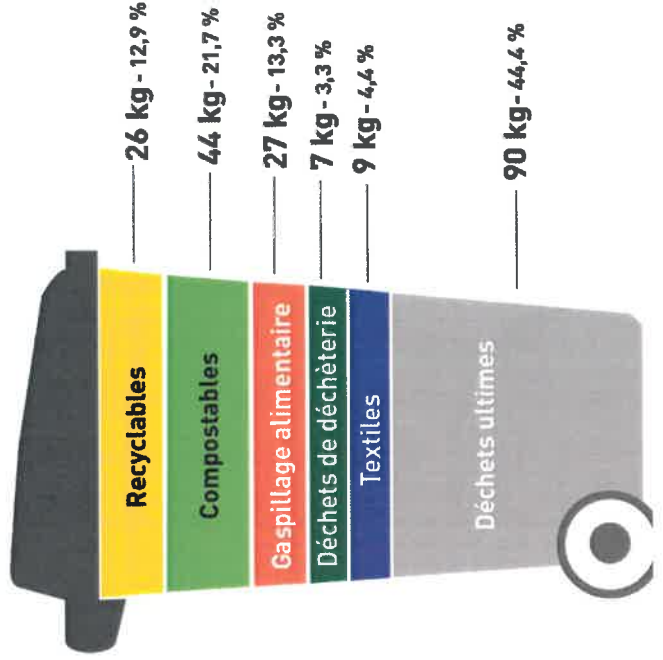
En effet, beaucoup de recyclables ont été retrouvés dans ces échantillons.

Répartition par type de déchet



- Déchets organiques compostables
- Gaspiillage
- Verre
- Papier
- Recyclable d'emballage
- Déchets de déchèterie
- Textiles
- Ultimes

Synthèse de la composition des ordures ménagères en 2018



Plateformes de compostage du Bessin

Le SEROC traite les déchets verts, tonites et branches du Nord du territoire par délégation de service public à la société BIO BESSIN ENERGIE (BBE), filiale de VEOLIA.

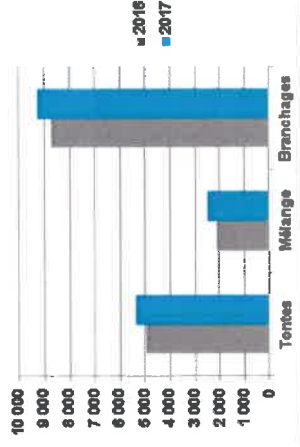
BBE exploite à ce titre deux plateformes de compostage situées à Ryes et à Formigny.

Les branchages et les déchets verts dits en mélange sont broyés en copeaux, les copeaux résultant de cette opération sont conditionnés en andains (tas en bande continue). Les tonites sont directement incorporés dans les andains à une certaine étape du processus de fermentation. Les andains font l'objet d'une aération automatique optimale et d'un arrosage adapté afin de favoriser le processus de maturation.

Lorsque les andains sont arrivés au terme de leur maturation, ils sont criblés afin de produire un compost de qualité. Des analyses sont effectuées sur le compost avant de le commercialiser. Le délégataire a passé un contrat avec une coopérative agricole pour la vente de ce compost.

Les tonnages des plateformes du Bessin

	2016	2017	2018	EVOLUTION 2017/2018
TONTES	4 937	5 360	4 864	-9,6 %
MÉLANGE	2 099	2 475	2 802	13,2%
BRANCHAGES	8 741	9 217	7 778	-15,9 %
TOTAL NORD	15 778	17 082	15 424	-9,7 %



19 192 tonnes de déchets verts traitées sur les 3 plateformes de compostage de notre territoire
- 9 % par rapport à 2017

DÉCHÈTERIES

PLUS DE PASSAGES, MOINS DE TONNAGES !

Plateforme de compostage de Canvie

Le SEROC assure en régie la gestion de la plateforme de compostage de Canvie.

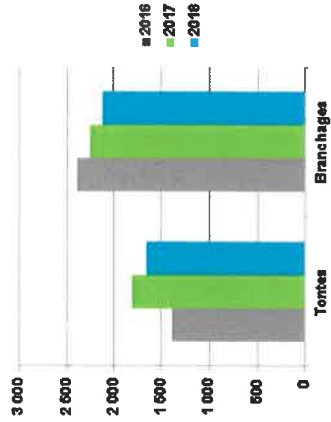
2017 : 4 060 tonnes
 2018 : 3 768 tonnes soit une baisse de - 7 % pour les tontes et les branches.

Les branches et les tontes font l'objet de deux stockages séparés sur la plateforme. Les branches sont broyées de manière régulière afin de former des andains. Les tontes sont directement incorporées dans ces andains. Les agents du site de Canvie assurent l'aération des andains en les retournant une fois par mois grâce à un chargeur télescopique.

Lorsque le compost est arrivé à maturation, une opération de criblage est effectuée afin de fournir un compost de qualité commercialisable. Le compost est analysé via un laboratoire agréé avant la commercialisation.

Les tonnages de la plateforme de Canvie

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
TONTES	1 379	1 811	1 649	-8,9 %
BRANCHES	2 393	2 249	2 119	-5,8 %
TOTAL SUD	3 772	4 060	3 768	-7,2 %

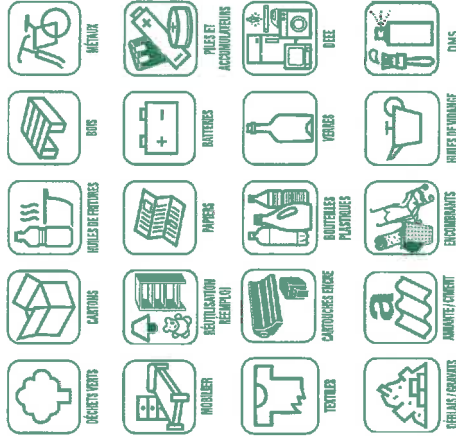


Le SEROC a parmi ses missions la gestion d'un réseau de 11 déchèteries. Les déchèteries sont des lieux de transit destinés à accueillir les déchets qui de par leur nature, volume ou toxicité ne sont pas ramassés par la collecte habituelle en porte à porte. Le SEROC a choisi de gérer ses déchèteries en réseau.

Le réseau de 11 déchèteries



Les déchets acceptés et refusés



La fréquentation



Evolution de la fréquentation

	2014	2015	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
BRETTEVILLE L.O.	45 282	43 178	47 345	49 747	52 503	5,5 %
CREULLY	24 948	24 459	26 534	36 927	38 239	9,8 %
ECRAMMEVILLE	7 991	7 699	8 140	8 149	8 777	7,7 %
ESOUAY SUR SEUILLES	30 206	29 239	32 015	31 316	30 149	-3,7 %
FONTENAY LE PESNEL	21 159	21 422	23 191	26 921	27 545	2,3 %
GRANDCAMP MAISY	16 211	15 183	16 746	17 979	17 947	-0,2 %
ISIGNY SUR MER	17 273	16 693	16 643	16 811	16 432	-2,3 %
MESNIL CLINCHAMPS	11 847	11 949	12 866	13 069	12 995	-1,0 %
LE MOLAY LITTRY	22 015	19 703	20 998	23 298	26 528	13,9 %
PORT EN BESSIN	25 285	25 339	27 415	29 233	30 351	3,8 %
VAUGELLES	42 399	43 415	46 634	50 968	52 168	2,4 %
TOTAL	264 615	258 479	278 347	302 418	313 574	3,7 %

DÉCHÈTERIES

Les tonnages

Les tonnages par déchets
 2017 : 34 682 tonnes
 2018 : 34 522 tonnes, soit une baisse de 3,5 %.

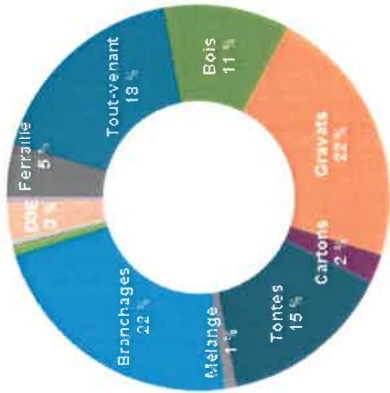
Cette baisse est en contradiction avec l'augmentation de la fréquentation qui elle augmente de 3,7 %. Les habitudes des usagers changent. Le ratio était de 119 kg par passage en 2017, il passe en 2018 à 110 kg.

En 2018, le déchet de tout-venant baisse de -12 %. Cette baisse est due au plan d'actions du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés) et du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire) concernant la réduction des déchets destinés à l'enfouissement mis en place fin 2017.

Les différentes actions qui ont provoquées cette baisse sont les suivantes :

- Une sensibilisation auprès des usagers au bon tri des déchets de cette benne (information auprès des usagers lors de la remise de la carte d'accès, lors des animations sur les différents stands, lors des dépôts sur les déchèteries...).
- Un accompagnement des gardiens lors des dépôts en déchèteries pour prendre le temps de bien expliquer le tri et ses enjeux auprès des usagers.

Proportion des déchets déposés en 2018



- Un renfort de communication avec l'embauche d'un ambassadeur de tri spécifique pour la benne tout-venant.
- Une analyse des déchets de la benne tout-venant pour comprendre et corriger les erreurs constatées.

Ces actions mises en place en 2018 ont connu des effets immédiats, en améliorant le tri des déchets. Le tout-venant baisse de 12 % ce qui fait augmenter les autres flux de déchets tels que le bois + 13,5 %, la ferraille + 15,5 % et le carton de + 6,5 %. Seuls les gravats ont vu leurs tonnages baissés de - 2,5 %.

Concernant les autres déchets, les déchets verts connaissent une baisse au global de - 6 %, (- 9 % pour les branchages et - 0,2 % pour les toitures). L'évolution de ces déchets est toujours liée aux conditions météorologiques. Il est donc difficile d'anticiper les tonnages d'une année sur l'autre.

Évolution par type de déchet

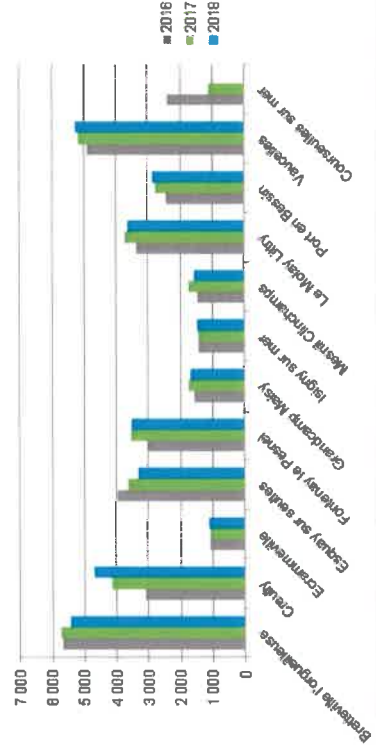
	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
FERRAILLE	1 389	1 365	1 574	15,4 %
TV	7 138	6 923	6 100	-11,9 %
BOIS	3 031	3 280	3 726	13,6 %
GRAVATS	7 447	7 844	7 656	-2,4 %
CARTONS	751	800	853	6,6 %
TOITURES	4 550	5 025	5 082	1,1 %
MÉLANGE	325	347	357	2,7 %
BRANCHAGES	8 350	8 889	7 735	-13,0 %
DMS	209	227	248	8,9 %
BATTERIES	26	20	18	-10,8 %
VIDANGE	46	44	45	3,1 %
FRITURE	3	4	4	-5,3 %
PILES	10	7	14	93,0 %
AMIANTE	41	39	30	-22,9 %
TEXTILE + RÉEMPLOI	114	125	121	-3,2 %
DDE	1 085	1 024	1 071	4,6 %
ECO MOBILIER	165	206	167	-18,6 %
TOTAL	34 680	36 169	34 522	-3,9 %

Ratio fréquentation / tonnages

	FRÉQUENTATION	TONNAGES	RATIO FRÉQUENTATION / TONNAGES
BRETEVILLE L'O.	52 593	5 438	104
CREULLY	38 239	4 677	122
ECRAMMEVILLE	8 777	1 105	126
ESOUAY SUR SEULLES	30 149	3 312	110
FONTENAY LE PESNEL	27 545	3 518	128
GRANDCAMP MAISY	17 947	1 689	94
ISIGNY SUR MER	16 432	1 470	89
MESNIL CLINCHAMPS	12 935	1 550	120
LE MOLAY LITTRY	26 528	3 643	137
PORT EN BESSIN	30 351	2 862	94
VAUCELLES	52 148	5 258	101
TOTAL	313 974	34 522	110

Les tonnages par déchèteries

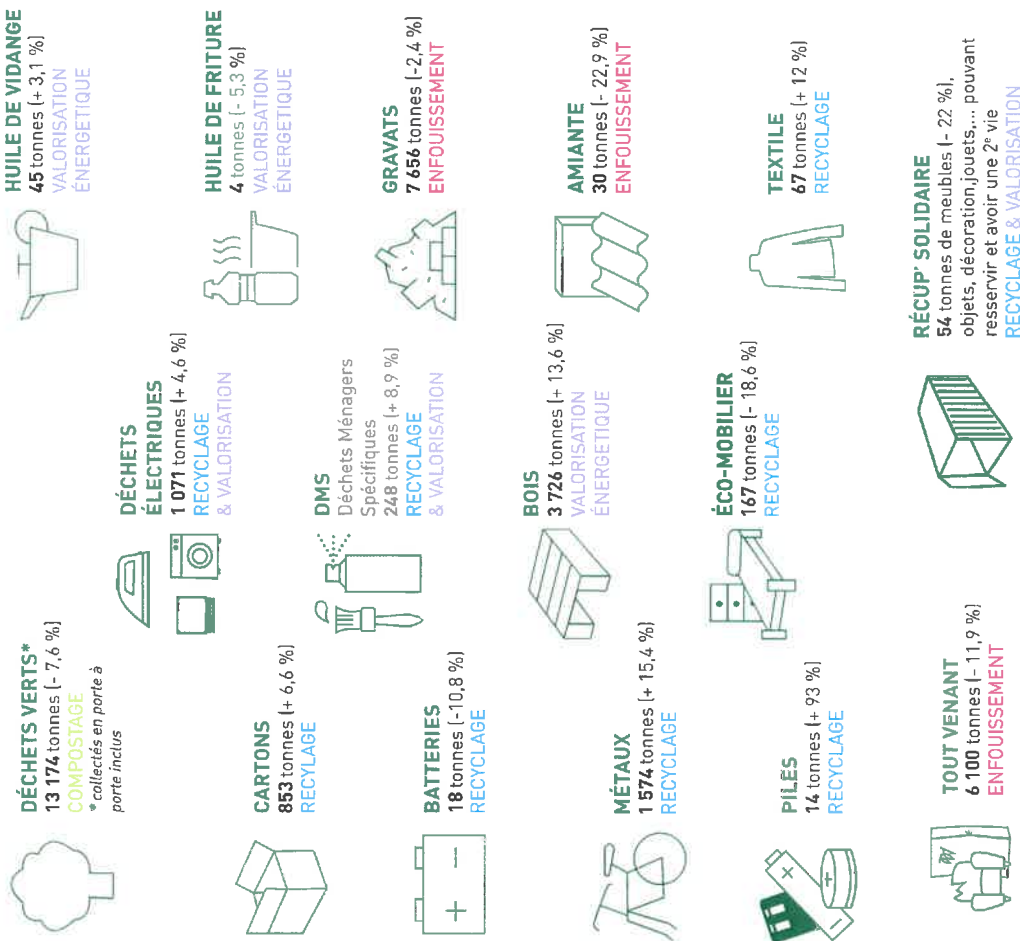
	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
BRETEVILLE L'O.	5 688	5 743	5 438	-5,3 %
CREULLY	3 093	4 127	4 677	13,3 %
ECRAMMEVILLE	1 078	1 085	1 105	1,9 %
ESOUAY SUR SEULLES	3 966	3 630	3 312	-8,8 %
FONTENAY LE PESNEL	3 007	3 526	3 518	-0,2 %
GRANDCAMP MAISY	1 557	1 738	1 689	-2,8 %
ISIGNY SUR MER	1 450	1 441	1 470	2,0 %
MESNIL CLINCHAMPS	1 456	1 728	1 550	-10,3 %
LE MOLAY LITTRY	3 375	3 726	3 643	-2,2 %
PORT EN BESSIN	2 435	2 768	2 862	3,4 %
VAUCELLES	4 907	5 170	5 258	1,7 %
COURSELLES SUR MER	2 406	1 110	0	
TOTAL	34 417	35 792	34 522	-3,5 %



DÉCHÈTERIES

« ZÉRO ERREUR DANS LA BENNE TOUT-VENANT ! » : UNE VRAIE RÉUSSITE...

Tonnages par type de déchet



Chaque type de déchets a une filière de valorisation bien spécifique. Les déchets sont soit recyclés, valorisés, réemployés ou enfouis. Le SEROC a comme volonté de réduire au maximum l'enfouissement des déchets et notamment ceux de la benne tout-venant. 2018 fut l'année de réalisation de l'opération "Zéro erreur dans la benne tout-venant". En limitant les erreurs de tri la valorisation des déchets a augmenté et l'enfouissement a baissé.

Part des déchets valorisés

	2015	2017	2018
DÉCHETS NON VALORISÉS	14.025,2	14.806,2	13.765,2
TOTAL DÉCHETS	34.680,4	36.198,9	34.772,3
PART VALORISÉ	59,8 %	59,1 %	60,4 %

Les déchets recyclés ou valorisés

Le carton, le bois, la ferraille et le mobilier
 2017 : 5 651 tonnes de ces déchets ont été valorisés.
 2018 : 6 356 tonnes soit une augmentation de 12,5 %.

La ferraille est en forte hausse par rapport à l'année 2017 : 1 574 tonnes en 2018 contre 1 364 tonnes en 2017 soit + 15,4 %.

Le bois a subi une forte augmentation également en passant de 3 280 tonnes en 2017 à 3 762 tonnes en 2018 soit + 15 % (y compris les apports directs en déchèterie).

Le carton augmente également de + 6,6 %.

A contrario, le mobilier est en baisse. 167 tonnes ont été collectées contre 205 tonnes en 2017.

La ferraille est valorisée pour devenir de l'acier. Le carton est valorisé pour (re)devenir du carton. Le bois est broyé puis utilisé en tant que combustible (valorisation énergétique) dans les chaufferies industrielles.

Pour le mobilier, 55 % des tonnages sont recyclés et 31 % valorisés sous forme d'énergie, portant la valorisation globale à 86 % de la benne éco mobilier.

Les déchets verts

2017 : 20 458 tonnes de déchets verts ont été traités
 2018 : 19 193 tonnes soit une baisse de 6 %.

L'ensemble de ces déchets verts sont valorisés sous forme de compost sur les plateformes de compostage. Les tonnes sont directement compostées contrairement aux branches qui nécessitent d'être broyées avant d'intégrer le processus de compostage. Ce compost est ensuite commercialisé.



TROIS PÔLES DE LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SEROC : NORD, CENTRE ET SUD

Les déchets dangereux

2017 : 341 tonnes de déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux, huile de vidange, huile de friture, piles, amiante, batterie) ont été traitées.
2018 : 359 tonnes, soit une augmentation de 5 %.

L'amiante a connu une baisse de l'ordre de - 23 % due essentiellement à la nouvelle procédure mise en place pour le dépôt d'amiante en déchèterie.
Le tonnage des batteries baisse de 11 %, alors que les Déchets Ménagers Spéciaux augmentent de 9 %. Les batteries et piles sont démantelées pour extraire et traiter les produits polluants. Les différents composants sont recyclés pour produire de nouvelles matières.

L'amiante est traitée par enfouissement, les huiles de vidange sont traitées par incinération, enfin les huiles de friture sont traitées par régénération.



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

2018 : 1 071 tonnes de D3E ont été traitées.
2017 : 1 024 tonnes soit une augmentation de 4,6 %.

Cette augmentation peut s'expliquer par les dispositifs de sécurisation des sites, fermeture des bennes D3E et installations de caméras.
Ces D3E sont valorisés par l'éco-organisme ECO SYSTEMES. Ils sont démantelés pour être recyclés à 79 % et valorisés à 9 % après récupération du gaz pour ce qui concerne le gros électroménager.

Les déchets réemployés

Les petits objets/mobiliers/textiles
2017 : 125 tonnes de petits meubles, vaisselles, livres, jouets et textiles ont été collectés par les associations (BACER, EMMAÜS et Deuxième Vie Deuxième Chance).
2018 : 121 tonnes, soit une baisse de 26 %.

Les tonnages de textiles ont augmenté de 12 % et les petits meubles ont diminué de 22 %. Ces flux sont collectés par des associations pour être ensuite valorisés et/ou revendus à bas prix.

Le textile est valorisé en chiffons d'essuyage à destination des industries automobile, mécanique, de l'imprimerie, ou en matériau isolant destiné à l'industrie automobile pour le garnissage et l'isolation phonique ou la literie pour les enveloppes de matelas.



L'organisation du transport et la gestion des unités de transfert sont organisées en 3 pôles :

Secteur Nord : Unité de transfert de Bayeux pour les déchets de sélectif, ordures ménagères résiduelles et de tout-venant

Du 1er janvier au 30 juin 2018
Le sélectif était vidé à l'unité de transfert de St-Vigor-le-Grand.
Les adhérents du Nord du Territoire du SEROC (COLLECTEA, Seules Terre et Mer, et le SIDOM de CREULLY) ont vidé les recyclables à l'unité de transfert de Saint-Vigor-le-Grand jusqu'au 30 juin 2018. Les caissons étaient transportés ensuite par les chauffeurs du SEROC jusqu'au centre de traitement de GDE situé à Rocquancourt. 400 tonnes ont ainsi transité par le quai de transfert au 1er semestre 2018.

COLLECTEA organise des collectes de cartons dans le centre historique de Bayeux et les vide sur le site de Saint-Vigor-le-Grand. Ces bennes « cartons » sont ensuite transportées par la société SNN en charge du traitement et de la valorisation des cartons.

Les ordures ménagères résiduelles étaient vidées directement par les adhérents du Nord au centre d'enfouissement de SEA à Esquay-sur-Seules.

Le tout-venant était collecté par le service transport du SEROC et vidé au Centre d'enfouissement de SEA.

A compter du 1er juillet 2018 : Ouverture de l'unité de transfert de Bayeux
Le transport des déchets de ce site est assuré en fonds mouvants par le transporteur Mauffrey.

Le sélectif, les ordures ménagères résiduelles et le tout-venant sont les déchets qui transitent par l'unité de transfert pour être acheminés vers leurs centres de traitement respectifs.
Ainsi, 186 fonds mouvants de recyclables d'une moyenne de 16 tonnes ont été transportés chez GDE à Rocquancourt.
463 fonds mouvants d'ordures ménagères résiduelles de 26 tonnes ont été acheminés à

Évolution du nombre de rotations par déchet

	2013	2014	2017	2018	2017/2018
SECTEUR NORD - EN RÉGIE					
SÉLECTIF	702	792	772	400*	
TOUT VENANT	1 952	2 021	1 832	1 595	- 12,9 %
BOIS	873	885	946	1 046	10,6 %
GRAVATS	793	758	765	720	- 5,9 %
TONTES	579	612	705	695	- 1,4 %
BRANCHES	1 350	1 433	1 277	1 226	- 4,7 %
TOTAL NORD	6 249	6 501	6 317	5 292	- 16,2 %

	2013	2014	2017	2018	2017/2018
SECTEUR NORD - EN PRESTATION					
CARTONS (CAISSONS)	588	583	550	593	7,82
FERRAILLE (CAISSONS)	428	445	423	443	4,73
SOUS TOTAL NORD	986	1 048	973	1 036	6,47
ORDURES MÉNAGÈRES (FMA)				463*	
SÉLECTIF (FMA)				186*	
TOUT VENANT (FMA)				261*	
SOUS TOTAL NORD				910	
TOTAL NORD	986	1 048	973	1 946	

* sur 6 mois

TRANSPORT ET UNITÉS DE TRANSFERT

Secteur Sud : Unité de transfert des ordures ménagères et du verre

Les ordures ménagères collectées au sein de l'Intercom la Vire au Noireau (excepté pour l'ex Intercom Séverine) sont vidées à l'unité de transfert de Canvie. Ces saisons sont ensuite transportées par le service transport du SEROC vers le centre d'enfouissement des Champs Jouault situé à Saint-Laurent-de-Cuves.

En 2018, les chauffeurs du SEROC ont transporté 439 saisons d'ordures ménagères contre 399 en 2017 soit 10 % de plus dû à l'augmentation des tonnages. Le verre collecté par la commune nouvelle Vire Normandie est vidé au sol sur une plateforme dédiée. Ce verre est chargé par un agent du SEROC à l'aide d'un chargeur télescopique dans une semi-remorque de la société responsable du traitement et de la valorisation du verre.

Évolution du nombre de rotations par déchet

SECTEUR SUD EN RÉGIE	2015				2017				2018				2017/2018				
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	
BRANCHES MESNIL CLINCHAMPS	26	27	24	33													37,5 %
TONTES MESNIL CLINCHAMPS	82	90	94	82													-12,8 %
ORDURES MÉNAGÈRES	433	396	399	439													10,0 %
TOTAL SUD	541	513	517	554													7,2 %

SECTEUR SUD EN PRESTATION	2015				2017				2018				2017/2018				
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	
CARTONS	31	29	35	37													2,0 %
FERRAILLE	25	25	26	28													2,0 %
TV	72	67	78	65													-13,0 %
GRAVATS	21	20	27	24													-3,0 %
BOIS	35	28	40	32													-6,0 %
TOTAL SUD	184	169	206	186													-20,0 %



Secteur Centre : Unité de transfert des ordures ménagères, du sélectif et des papiers

Les ordures ménagères collectées au sein de Pré-Bocage Intercom sont vidées à l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey depuis le 5 décembre 2016. Ces déchets sont transportés par notre prestataire de transport MAUFFREY, vers le centre d'enfouissement de SNN situé à Cauvicourt Les Aucrais.

Depuis le 1er janvier 2018, le sélectif de Pré-Bocage Intercom est également vidé à l'unité de transfert pour ensuite être acheminé vers le centre de tri de GDE à Rocquancourt.

Des papiers sont collectés depuis le 1er janvier 2017 sur l'ensemble des déchèteries du territoire par la société SPHERE puis transportés par l'entreprise MAUFFREY au centre de traitement de la société UPM situé à la Chapelle d'Arblay.

Au cours de l'année 2018, 290 fonds mouvants ont été transportés vers leur filiale à savoir 150 rotations d'ordures ménagères résiduelles, 129 rotations de sélectif et 11 fonds mouvants de papiers.

Évolution du nombre de rotations par déchet

SECTEUR CENTRE-EN PRESTATION	2015				2017				2018				2017/2018				
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	
ORDURES MÉNAGÈRES (FMAI)			136	150													10,3 %
SÉLECTIF (FMAI)			8	11													0,0 %
PAPIERS (FMAI)			0	0			144	290									37,5 %
TOTAL CENTRE			144	290			144	290									101,4 %

Total des rotations

TOTAL	2015				2017				2018				2017/2018				
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	
EN RÉGIE (EN CAISSONS)	6 790	7 014	6 884	5 846													-14,5 %
EN PRESTATION (EN CAISSONS)	1 170	1 217	1 179	1 222													3,6 %
EN PRESTATION (EN FMAI)			144	236													1 452,8 %
TOTAL PRESTATIONS	1 170	1 217	1 323	3 458													161,4 %



INDICATEURS FINANCIERS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le SEROC pratique une comptabilité analytique permettant la participation des adhérents en fonction du service rendu. Depuis 2011, le syndicat est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée. Les chiffres sont donc hors taxes.

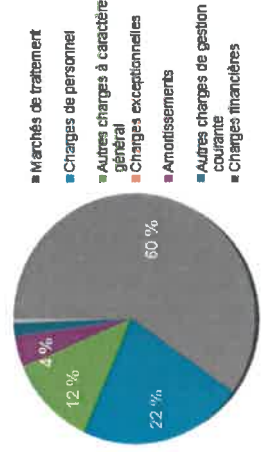
Investissement 2018

DÉPENSES		RECETTES	
040	Opérations d'ordre entre sections	040	Opérations d'ordre entre sections
041	Opérations patrimoniales	041	Opérations patrimoniales
10	Dotations, fonds divers et réserves	10	Dotations, fonds de réserve
16	Remboursements d'emprunts	13	Subventions d'investissement
20	Immobilisations incorporelles	16	Emprunts et dettes assimilées
21	Immobilisations corporelles	20	Immobilisations incorporelles
23	Immobilisations en cours	21	Immobilisations corporelles
26	Participations	23	Immobilisations en cours
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 2017		
TOTAL DES DÉPENSES	1 583 170,57	TOTAL DES RECETTES	3 222 922,46
EXERCICE	844 814,47		
TOTAL	2 427 985,04		

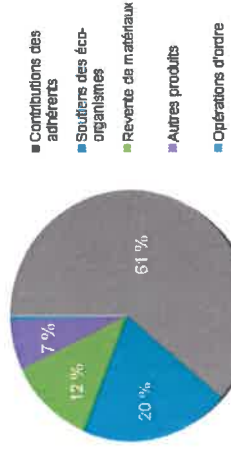
Fonctionnement 2018

DÉPENSES		RECETTES	
11	Charges à caractère général	13	Atténuation de charges
12	Charges de personnel	42	Opérations d'ordre entre sections
42	Opérations d'ordre entre sections (4)	70	Produits des services
65	Autres charges de gestion courante	73	Impôts et taxes
66	Charges financières	74	Participations et soutiens
67	Charges exceptionnelles	75	Autres produits de gestion courante
68	Dotations aux provisions	77	Produits exceptionnels
TOTAL DES DÉPENSES	8 650 301,11	TOTAL DES RECETTES	9 061 192,11
EXERCICE	518 911,11		
TOTAL	9 169 212,22		

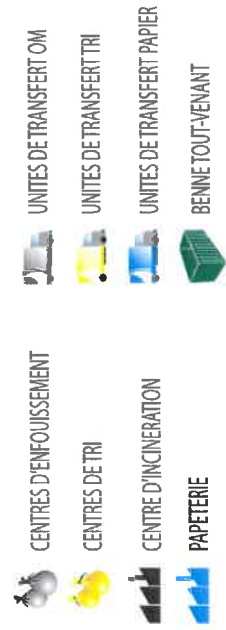
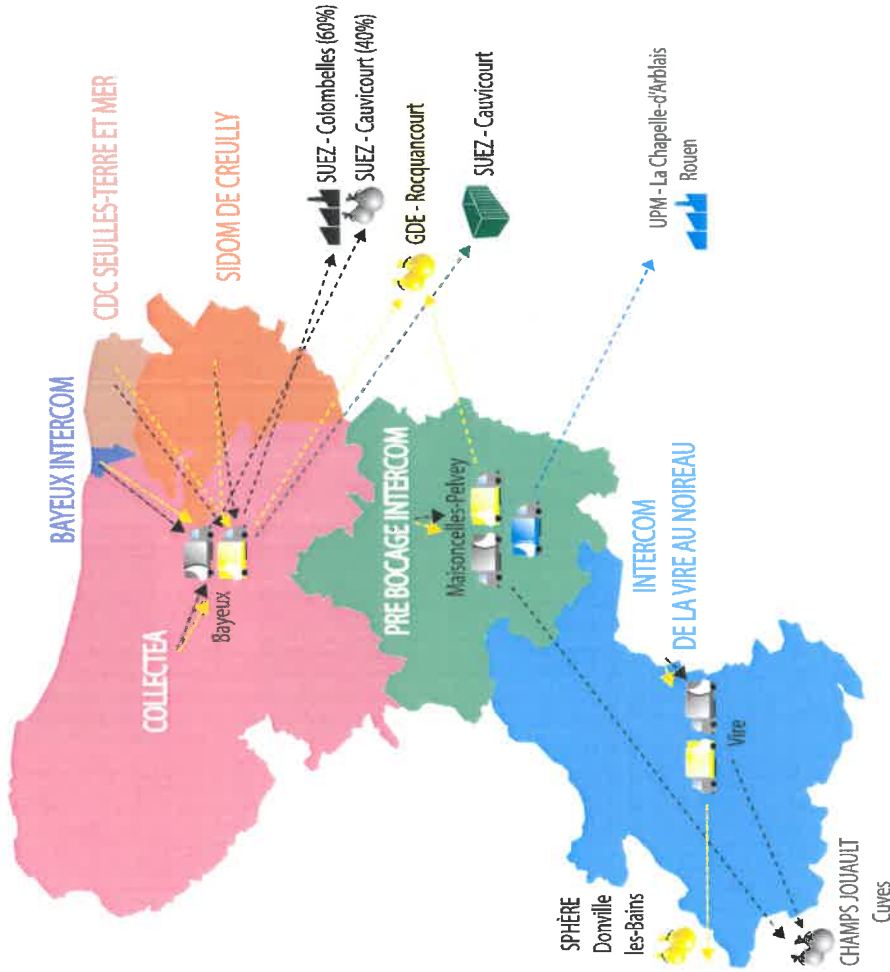
Dépenses de fonctionnement 8 650 301 € HT



Recettes de fonctionnement 9 061 192 € HT



Chemins et destinations des déchets du territoire



INDICATEURS FINANCIERS

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Coûts par service

Coûts unitaires € HT (à la tonne)

	TONNAGES	COÛTS BRUTS	COÛTS NETS
SERVICE DÉCHÈTERIES	34 772	84,11 €	66,29 €
SERVICE COMPOSTAGE INDUSTRIEL (1)	19 286	29,10 €	27,32 €
SERVICES DÉCHETS ULTIMES	29 276	94,95 €	94,45 €
SERVICES TRI SÉLECTIF	15 285	109,31 €	-38,23 €
COÛT GLOBAL MOYEN (1)(2)	79 333	98,13 €	51,41 €

(1) Les tonnages de déchets verts du CPI figurent dans le tonnage déchetseries.

(2) Coût de fonctionnement divisé par tonnages global.

Service déchèteries

Total des dépenses de fonctionnement du service	2 000 752,87
Quote part administrative (1)	174 791,13
Quote part communication (2)	5 457,12
Transport de bennes (3)	758 860,50
Atténuat. de charges	- 45 324,25
Total des charges	2 924 837,40
Nombre de tonnes	34 772,36
Coût unitaire moyen (HT)	84,11 €
Coût net unitaire moyen (HT)	66,29 €
Total des charges	2 924 837,40
Recettes de fonctionnement	- 619 424,58
Total des charges	2 305 412,82
Nombre de tonnes	34 772,36
Coût net unitaire moyen (HT)	66,29 €

(1) 145 % des charges du service administratif

(2) 25 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service compostage industriel

Total des dépenses de fonctionnement du service	541 589,07
Quote part administrative (1)	19 421,24
Quote part communication (2)	1 091,42
Transport de bennes (3)	0,00
Atténuat. de charges	- 873,63
Total des charges	561 227,10
Nombre de tonnes	19 286,33
Coût unitaire moyen (HT)	29,10 €
Coût net unitaire moyen (HT)	27,32 €
Total des charges	561 227,10
Recettes de fonctionnement	- 34 296,81
Total des charges	526 930,29
Nombre de tonnes	19 286,33
Coût net unitaire moyen (HT)	27,32 €

(1) 115 % des charges du service administratif

(2) 25 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service tri sélectif

Total des dépenses de fonctionnement du service (4)	1 503 515,65
Quote part administrative (1)	97 106,18
Quote part communication (2)	9 822,82
Transport de bennes (3)	60 623,97
Atténuat. de charges	- 317,89
Total des charges	1 670 750,73
Nombre de tonnes	15 284,66
Coût unitaire moyen (HT)	109,31 €
Coût net unitaire moyen (HT)	- 38,23 €
Total des charges	1 670 750,73
Recettes de fonctionnement (4)	- 2 255 149,25
Total des charges	- 584 398,52
Nombre de tonnes	15 284,64
Coût net unitaire moyen (HT)	- 38,23 €

(1) 25 % des charges du service administratif

(2) 45 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

(4) Hors opération en capital

Service déchets ultimes

Total des dépenses de fonctionnement du service	2 620 791,50
Quote part administrative (1)	97 106,18
Quote part communication (2)	5 457,12
Transport de bennes (3)	66 534,81
Atténuat. de charges	- 10 009,45
Total des charges	2 779 880,16
Nombre de tonnes	29 276,41
Coût unitaire moyen (HT)	94,95 €
Coût net unitaire moyen (HT)	94,45 €
Total des charges	2 779 880,16
Recettes de fonctionnement	- 16 669,38
Total des charges	2 765 210,78
Nombre de tonnes	29 276,41
Coût net unitaire moyen (HT)	94,45 €

(1) 25 % des charges du service administratif

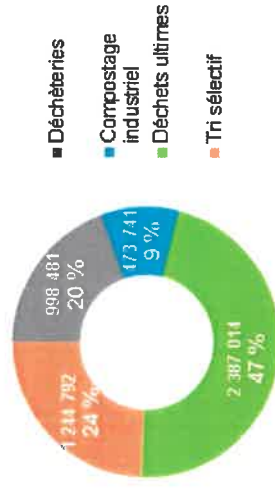
(2) 25 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

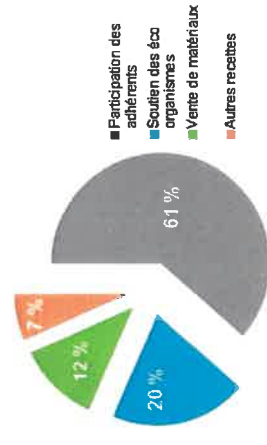
Service transport

Total des dépenses de fonctionnement du service	889 910,08
Recettes d'exploitation	10 962,42
Total des charges	878 947,66
Nombre de bennes transportées	5 844,00
Coût net unitaire moyen (HT)	15,04 €

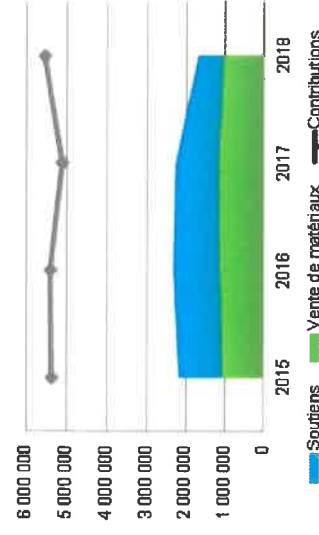
Dépenses 2018 des marchés de traitement



Répartition des recettes réelles



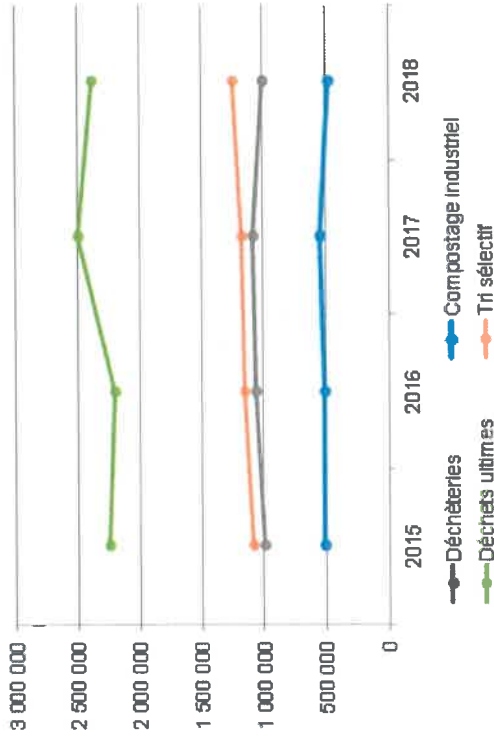
Évolution des recettes réelles entre 2015 et 2018



INDICATEURS FINANCIERS

Marchés de traitement, tri et transport des déchets

Évolutions annuelles cumulées des prestations de traitement par service 2015-2018



Service déchèterie

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
TRAITEMENT DU TOUT-VENANT (SECTEUR NORD)	2013-009	SEA	311 807
TRAITEMENT DU TOUT-VENANT (SECTEUR NORD)	2017-013	SUEZ	176 884
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU CARTON	2012-026	SNN	237
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU CARTON	2017-012	SPHERE	100 203
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES GRAVATS SECTEUR SUD	2017-017	LES CHAMPS JOUAILT	2 976
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU BOIS DE REBUS SECTEUR SUD	2017-015	LES CHAMPS JOUAILT	5 517
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU TOUT-VENANT SECTEUR SUD	2017-014	LES CHAMPS JOUAILT	20 117
TRAITEMENT DU BOIS SECTEUR NORD - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	DSP 2006	BBE	133 052
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES DMIS	2017-018	CHIMIREC	165 888
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES HUILES	CONTRAT 2016-004	CHIMIREC	6 720
ENFOUSSEMENT DES GRAVATS DU SECTEUR NORD	2017-016	SACAB	24 204
TRANSPORT DU TOUT-VENANT DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE BATEUX	2018-002	MAUFFREY	52 876
TOTAL			1 043 151

Coût du service de traitement des déchets en euros par habitant par nature de déchet



Compostage industriel

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
BROYAGE DÉCHETS VERTS DE VIRE	2017-002	ECOSYS	9 780
CRIBLAGE DÉCHETS VERTS DE VIRE	2017-003	ECOSYS	9 925
DÉMATISATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CANVIE	CONTRAT 2011-008	NETTO DECOR	93
TRAITEMENT DES TONNES ET DES BRANCHES SECTEUR NORD - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	DSP 2006	BBE	453 943
TOTAL			473 741

Service tri sélectif

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD PAP	2015-021	GDE	33 874
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD PAP	2017-007	GDE	530 021
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD AV	2015-022	SPHERE	-4 314
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD AV	2017-008	GDE	93 607
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE CENTRE SMP8	2015-023	BACER	18 011
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE CENTRE	2017-009	GDE	128 225
DÉRATISATION DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	CONTRAT 2016-003	NETTO DECOR	422
TRANSPORT ET TRANSFERT DES DÉCHETS RECYCLABLES DU SUD	2017-010	GDE	101 760
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUD CDC BÉNY BOCCAGE	2015-024	BACER	6 795
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE CDC VIRE	2016-004	EAT'S	3 454
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUD	2017-011	SPHERE	220 697
TRANSPORT DU PAPIER DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	2016-020	BARIAU - MAUFFREY BL	5 139
TRANSPORT DU SÉLECTIF DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	2016-020	BARIAU - MAUFFREY BL	25 481
COLLECTE DU PAPIER DE DÉCHÈTERIES	2016-021	SPHERE	19 059
TRANSPORT DU SÉLECTIF DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX	2018-002	MAUFFREY	64 121
TOTAL			1 344 751

Déchets ultimes

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR NORD	2013-006	SEA	976 877
INCINÉRATION OU ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR NORD	2017-004	SUEZ	753 720
DÉRATISATION DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	CONTRAT 2016-003	NETTO DECOR	633
ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR CENTRE	2013-007	SNN	-100
ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR CENTRE	2017-005	LES CHAMPS JOUAULT	194 142
TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	2016-020	BARIAU - MAUFFREY BL	40 909
ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DE L'INTERCOM SÉVERINE	2013-008	LES CHAMPS JOUAULT	-460
ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR SUD	2017-004	LES CHAMPS JOUAULT	317 568
TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX	2018-002	MAUFFREY	104 243
DÉRATISATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CANVIE	CONTRAT 2011-008	NETTO DECOR	62
TOTAL			1 387 814

MONTANT 2018 - ENSEMBLE DES DÉCHETS	5 104,028
--	------------------

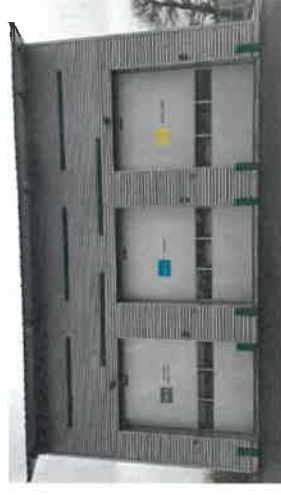
PROJETS

CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS

Les centres d'enfouissement ferment les uns après les autres. Cette situation doit être appréhendée rapidement par le SEROC pour pallier ce manque futur de stockage à proximité de son territoire. Par ailleurs, le plan national des déchets encourage fortement la valorisation des déchets. C'est pourquoi, depuis 2006, le SEROC s'investit dans la création d'équipements de transfert et de valorisation des déchets ménagers.

Les unités de transferts

L'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey Depuis le 1er janvier 2018, les recyclables du secteur de Pré-Bocage Intercom sont apportés à l'unité de Maisoncelles-Pelvey, en plus des déchets ultimes et des papiers de déchèteries.



L'unité de transfert de Bayeux Après un an de travaux, l'unité de transfert de Bayeux est opérationnelle. Les premiers camions ont été accueillis dès le 2 juillet 2018. Cette unité reçoit les déchets ménagers (OM et sélectif) du secteur Nord du SEROC (Collectéa, Seullès Terre et Mer, et SIDOM de Creully), ainsi que le tout-venant des déchèteries du SEROC.





L'inauguration de l'unité de transfert de Bayeux s'est déroulée le 24 septembre 2018 en présence de plusieurs personnalités dont le Président du Conseil départemental du Calvados M. Jean-Léonce Dupont, le député M. Bertrand Bouyx, le sous-préfet de Bayeux M. Vincent Ferrier, ainsi que le maire de Bayeux et président de Bayeux Intercom M. Patrick Gomont.



Pôle Environnement

Le SEROC et l'Intercom de la Vire au Noireau travaillent sur un projet de création en un même site d'une déchèterie, une unité de transfert, une plateforme de verre, et une plateforme de compostage des déchets verts en remplacement des équipements en place sur le site de Canvie.

Le SEROC a maintenu sa présence aux réunions de travail pour l'aménagement du pôle environnement à Vire. Toutefois, aucune démarche n'a pu être entreprise pour le moment au regard des évolutions liées à la loi NOTRe qui ont retardé l'organisation territoriale de la compétence déchet.

Création d'une Société Publique Locale pour le tri des recyclables

En 2017 et 2018, le SEROC et 9 autres collectivités (exerçant la compétence traitement des déchets) de la Manche, du Calvados et de l'Orne ont participé à deux études territoriales sur la fonction tri à l'échelle de leur territoire. Ces études ont été menées en collaboration avec l'éco-organisme CITEO, l'ADEME, et la Région Normandie, et avec le soutien financier de ces deux dernières. Ces réflexions avaient pour objectif la mise en œuvre d'un centre de tri des emballages et des papiers pouvant répondre aux nouvelles exigences et au tri des plastiques d'emballages autres que les bouteilles et flacons.

Plusieurs scénarios ont été étudiés afin d'optimiser l'organisation du tri des collectes sélectives sur le territoire. Les conclusions de ces deux études démontrent l'intérêt commun d'une coopération publique à l'échelle du territoire. Cependant, aucun accord politique n'a été trouvé pour donner une suite favorable à ces deux projets.

Au cours du mois de décembre 2018, le centre de tri GDE situé à Rocquancourt a entièrement brûlé. Dans ce contexte, une troisième étude territoriale a été lancée regroupant l'intégralité des collectivités des deux précédentes études, soit 16 collectivités.

SEROC

02.31.51.69.60 - accueil@seroc14.fr
1 rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine
14401 BAYEUX
www.seroc-bayeux.fr



RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



LA COLLECTIVITÉ
p.4

TRIER ET TRAITER
p.17

RÉDUIRE
p.32

INFORMER
p.39

INDICATEURS FINANCIERS
p.43



Édito

En 2019 le SEROC a voulu mettre en avant son engagement pour la réduction des déchets et le réemploi en organisant le Village de la Récup'. Un événement destiné à promouvoir les initiatives locales et prolonger la vie de nos objets. Un salon convivial et familial qui a donné des idées. Réloking de meubles, réparation d'électroménagers, création d'objets de décoration à partir de matériaux destinés à devenir des déchets. Cet événement a rassemblé 26 exposants qui ont eu le loisir de présenter leur savoir-faire dans la journée. Une opération réussie puisque plus de 1 500 visiteurs se sont déplacés pour cette journée.

Parallèlement à cet événement festif, le début de l'année 2019 voyait partir en fumée le centre de tri de la société GDE, gestionnaire de près de 80 % de nos déchets ménagers, suite à un incendie total qui devait mettre un terme à l'existence de cet outil. D'autres centres ont repris la tâche de trier nos déchets mais sur des sites plus éloignés. Faire parcourir des kilomètres de routes à nos déchets n'est bien évidemment pas une solution. C'est pourquoi 14 collectivités de la Normandie occidentale ont décidé de s'unir pour construire et ouvrir en 2024 un nouveau centre de tri via la création d'une société publique locale (SPL). Cette nouvelle aventure, fruit d'une solidarité territoriale qui a tout son sens, s'avère passionnante.

Autre préoccupation en cette année 2019, la dégradation constante des coûts de reprise des matériaux suite notamment à la fermeture du marché asiatique. Cette dégradation tartrière n'augure rien de simple pour les prochaines années à venir. A moins de disposer d'une boucle de cristall, il est aujourd'hui bien difficile d'identifier la trajectoire idéale pour la gestion des déchets tant au niveau du traitement, du stockage que de la destination. Dans ce contexte, notre collectivité lancera dès 2020 une étude concernant les biodéchets qui nous permettra de mieux appréhender les gisements et les solutions envisageables pour les écarter du sac d'ordure ménagère.

Le présent rapport vous permettra d'appréhender les enjeux majeurs de la gestion du traitement des déchets d'ordure ménagère. L'ensemble des agents, le nouveau site internet mis en ligne en fin d'année vous en donne également une bonne illustration. En 2019, notre syndicat a su maîtriser ses dépenses budgétaires et ouvrir de façon constructive dans sa mission de service public. L'équipe politique en place s'est efforcée à chaque instant d'innover dans ses choix et de proposer un juste équilibre entre le traitement, le tri mais aussi la prévention et la réduction de nos déchets.

Bonne lecture à tous.
Christine SALMON,
Présidente du SEROC

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-917 du 7 juin 2016 relative à la transparence de l'information administrative et à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie administrative.

Annexe à la délibération n°1c Conseil Communautaire du Jeudi 10 Décembre 2020



Le SEROC en 2019



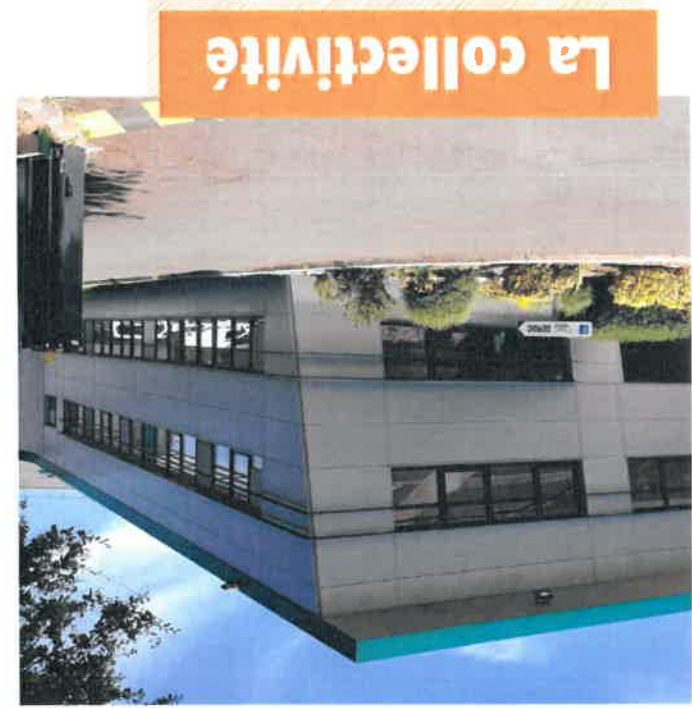
Perspectives

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre l'obsolescence programmée, possible pour le consommateur de venir avec ses propres contenants dans les commerces, mise en place de la consigne des bouteilles plastiques et la mise sur le marché d'embouteilles en plastiques à usage unique d'ici 2020, mise en place d'un indice de réparabilité et de durabilité pour lutter contre l'obsolescence programmée, possibilité de ces bouteilles d'ici 2022.

En 2019 au SEROC	Objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
✓	+ 6 % de déchets ménagers et assimilés depuis 2010
✓	- 34 % de déchets enluis par rapport à 2010
✓	61 % des déchets non dangereux et non incinérés sont valorisés
✗	Une étude sur les déchets apportés par les professionnels en déchèterie pourrait être lancée en 2020
✓	+ 53 % d'objets récupérés par des associations partenaires entre 2018 et 2019
✓	+ 5 % de textiles réemployés entre 2018 et 2019
✓	1,58 tonnes de D3E déduites grâce aux répar-carts
✓	23 % des foyers équipés en composteurs individuels et 106 sites en compostage collectif
✓	Réalisation sur une étude pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets
✓	Le centre du territoire (Pré-Boisage Intercom) est assujéti à la Tarification Incitative
✗	Mise en place envisagée en 2020
✓	17 % de valorisation énergétique (Bois + ordures ménagères résiduels)
✓	Une démarche écologie industrielle et Territoriale mise en place
✓	2 structures du territoire proposent des ateliers de répar-carts
✓	Des critères de performance en matière de production de méthane sont intégrés dans les marchés publics

Les actions conduites par le SEROC pour réduire la production de déchets et augmenter la valorisation de ces derniers doivent continuer à atteindre les objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Les objectifs réglementaires

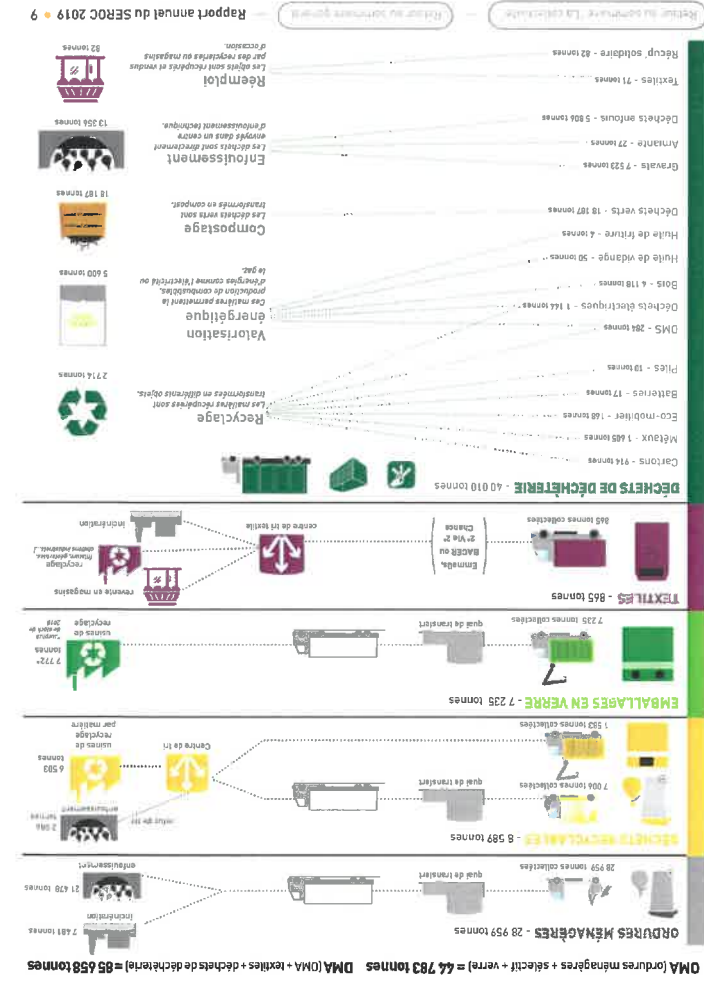


- Les objectifs réglementaires • Les compétences du SEROC
- Le chemin de nos déchets • La gouvernance • Les adhérents
- Les agents du SEROC • Les objectifs du CODEC et du PLPDMA
- Les faits marquants 2019

Les compétences du SEROC

LA COLLECTIVITÉ



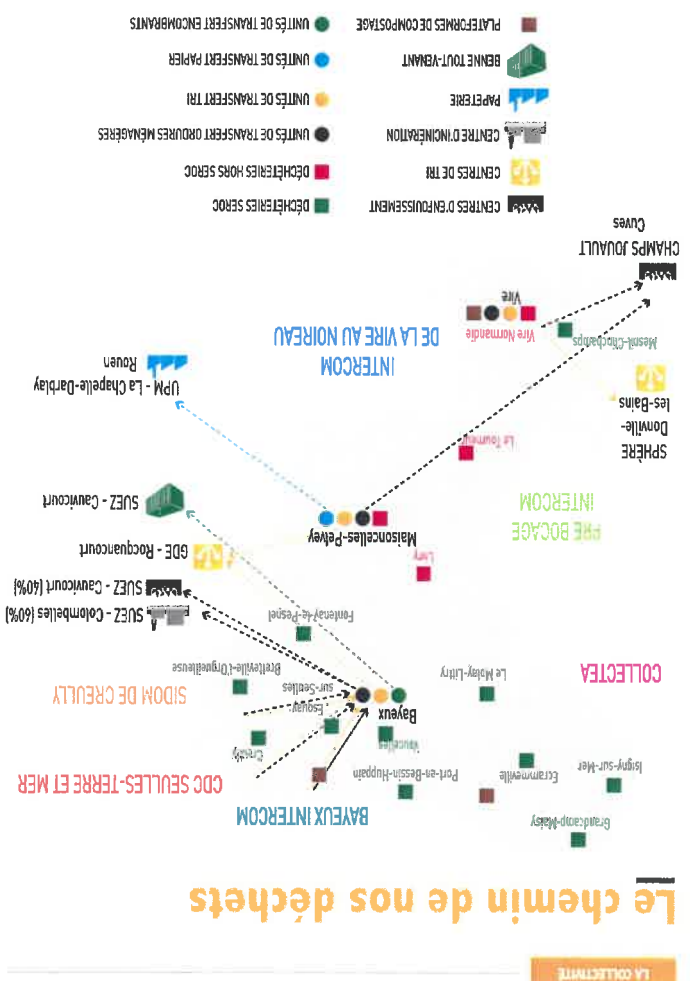


Les adhérents

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est une compétence obligatoire des communautés de communes depuis 2017, mais celles-ci peuvent décider de transférer cette compétence à un ou plusieurs syndicats auxquels elles adhèrent. Les adhérents du SEROC sont pour tout ou partie de leur territoire : Collecte, Seules Terre et Mer, SIDOM de Creully, Pré-Bocage Intercom, Intercom de la Vire au Noireau.

ORGANISATION DES COMPÉTENCES

Intergénéralités	Compétence collectée	Compétence traitement
Pré-Bocage Intercom	Seules Terre et Mer	SEROC
Seules Terre et Mer	pour 8 communes	SEROC
Bayeux Intercom	pour 2 communes	SEROC
Bayeux Intercom	pour les autres communes	SEROC
Bayeux Intercom	a délégué au SIDOM de Creully	SEROC
Bayeux Intercom	a délégué à Collecte	SEROC
Bayeux Intercom	a délégué à Collecte	SEROC
Bayeux Intercom	a délégué à Collecte	SEROC
Bayeux Intercom	pour 7 communes	SEROC
SEROC	a délégué au SIDOM de Creully	SEROC
SEROC	pour le périmètre Cande-sur-Noireau	SIRTOM Fiers-Condé
SEROC	pour le périmètre Cande-sur-Noireau	SIRTOM Fiers-Condé

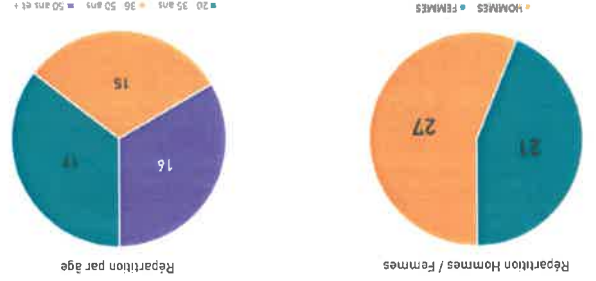


Les agents du SEROC

LES EFFECTIFS

48 agents

5 services



Répartition des agents par cadre d'emploi

PLURIELE ADMINISTRATIVE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ATTACHÉS TERRITORIAUX											
REACTEURS TERRITORIAUX											
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX											
PLURIELE TECHNIQUE											
INDICÉES TERRITORIAUX											
TECHNICIENS TERRITORIAUX											
AGENTS DE MAINTIENS TERRITORIAUX											
ADJOINTS TECHNICIENS TERRITORIAUX											
PLURIELE AMBASSADE											
AMBASSADEURS TERRITORIAUX											

Les objectifs du CODEC et du PLPDMA

Depuis 2011, le SEROC est engagé dans une politique de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire à travers différents programmes signés avec l'ADEME :
- Programme Local de Prévention 2011-2015)
- Labelisation du territoire comme Territoire Zéro Déchet Zéro sélect;
- Labelillage, ZDGC (2014)
- Contrat d'Objets Déchets et Economie Circulaire, CODEC (2018-2020). Ce contrat fixe 3 objectifs de performance, représente l'ensemble des déchets ultimes, le tri sélect;
- Déchets Ménagers et Assimilés, les DMA* produits sur le territoire du SEROC ;
- Ordures Ménagers et Assimilés, Elles représentent les déchets ultimes et le tri sélect;
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, PLPDMA (2018-2020).
Assimilés, PLPDMA (2018-2020).

OBJECTIFS DU CODEC

PERFORMANCES 2019

Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes en 2019



50 011 tonnes de déchets valorisés en 2019 (+ 3 % par rapport à 2018)

Mise en place de 5 démarches économie circulaire pilotées par les entreprises du territoire entre 2016 et 2020



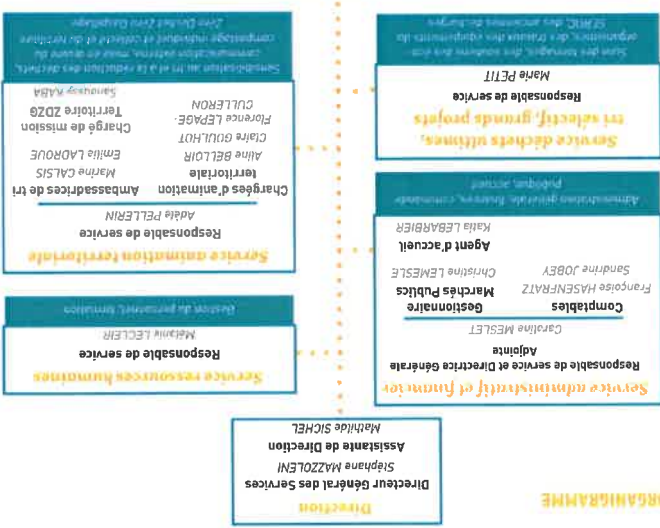
3 démarches avec les entreprises mises en place depuis 2018

Réduire de 30 % les déchets enfouis entre 2010 et 2020

-27 % d'enfouissement

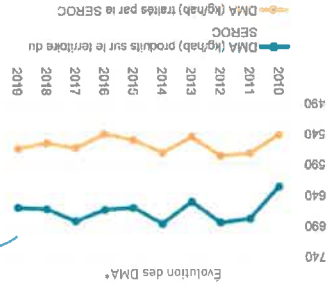
Trois types de déchets sont enfouis par le SEROC :
- Les ordures ménagères résiduelles
- Le tout-venant
- Les refus de tri

ORGANIGRAMME



PERFORMANCES 2019

Objectifs du PLPDMA : Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020



Explications

Ce graphique marque l'évolution parallèle de l'ensemble des DMA* produits sur le territoire du SEROC et des DMA* traités par le SEROC. DMA* produits sur le territoire du SEROC : c'est l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilés + l'ensemble des déchets apportés sur les 15 déchèteries du territoire. DMA* traités par le SEROC : c'est l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilés + l'ensemble des déchets apportés dans les 11 déchèteries gérées par le SEROC.

DMA produites sur l'ensemble du territoire	DMA traitées par le SEROC
99 413 tonnes	84 794 tonnes
627 kg/ha, en 2019 / 661 kg/ha, en 2010	542 kg/ha, en 2010 / 564 kg/ha, en 2019

Pour résumer

Objectifs du Contrat d'Objets Déchets et Economie Circulaire	En 2019 au SEROC	En 2019 au SEROC
Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes par rapport à 2018	+6 %	
Réduire de 30 % les déchets enfouis entre 2010 et 2020	-27 %	
Mettre en place 5 démarches d'économie circulaire avec les entreprises entre 2016 et 2020	3 démarches mises en place depuis 2016	
Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (l'ensemble du territoire) + 5,1 % des déchets ménagers et assimilés depuis 2010 (uniquement avec les déchèteries SEROC)	+ 6 % des déchets ménagers et assimilés depuis 2010	

Les faits marquants 2019

Janvier

Début des sous-traitances pour trier les déchets du Nord et du Centre de la Région de la Normandie. (14) en décembre 2018. Désormais, les deux tiers des déchets du SEROC doivent être achetés plus loin pour être triés : Valorpolle au Mans, et Ipodec au Havre.

Novembre

Présentation du bilan de la première année du Contrat d'Objetif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) aux partenaires.

Bilan 2019

• Tout-venant : après une baisse des tonnages de 12 % en 2018, la baisse se poursuit pour une 2^{ème} année consécutive : - 4,9 %.

• Unité de transfert de Bayeux : première année entière pour l'exploitation, 31 274 tonnes de déchets y ont été transférées.

Mai

Succès de la première édition du Village de la Récup' : 1 535 visiteurs venus découvrir comment réutiliser plutôt que jeter.

Octobre

• Lancement du nouveau site internet du SEROC : www.seroc.fr.

Septembre

• Adhésion du SEROC à la Société Publique Locale Normande. Normandi' sera un acteur opérationnel public dédié au transport, au tri, au conditionnement et à la commercialisation des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons pour 14 collectivités normandes adhérentes.

Bilan 2019

• Tout-venant : après une baisse des tonnages de 12 % en 2018, la baisse se poursuit pour une 2^{ème} année consécutive : - 4,9 %.

• Unité de transfert de Bayeux : première année entière pour l'exploitation, 31 274 tonnes de déchets y ont été transférées.

TRIER ET TRAITER

Emballages : des résultats en demi-teinte

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés en un flux appelé multimatériaux par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en quasi totalité en porte-à-porte ou plus simplement monoflux. Celui-ci est collecté en apport volontaire ou en porte-à-porte. Les exloires de tri

ORGANISATION DU TRI

Un événement exceptionnel est survenu dans la nuit du 20 décembre 2018. Le centre de tri principal du SEROC, GDE, situé à Rocquencourt, a brûlé. Depuis cet incident, GDE envoie à sa charge les déchets recyclables du Nord et du Centre du spatiale aux centres de tri Valorpolle situé au Mans, et Ipodec Saint Estuaire situé au Havre.

BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages par adhérent

Adhérent	2018	2019	Evolution
COLLECTIF	3 981	3 909	- 1,8 %
BOULES TERRES ET MER	771	784	+ 1,6 %
PROJETS SECTEURIAUX	1 211	1 241	+ 2,5 %
PRE-BOCAGE INTERCOM	1 168	1 197	+ 2,4 %
INTERCOM DE LA VIRE	1 800	1 814	+ 0,8 %
SEROC	8 068	8 925	+ 10,6 %

Explications

- Entre 2018 et 2019, le SEROC a perdu le traitement du sélectif de 5 299 habitants (population de Coursulles-sur-Mer et de Revers, qui ont quitté le SEROC et rejoint le Syvécac en 2017).

- Légère baisse constatée en particulier sur le flux en porte-à-porte.

- Le secteur du SIDOM de Creully est collecté en bonnes bi-compartimentées, ce qui peut provoquer certaines erreurs de collecte de la part de rippers (sac jaune mis dans le compartiment sec noir). A contrario, les secteurs de Seules Terres et Mer et Pré-Bocage Intercom sont collectés principalement en bennes mono-compartimentées et ont augmenté leurs tonnages, aussi vu ses tonnages progresser.

- La production d'emballages par habitant sur Seules Terre et Mer s'explique par l'augmentation de la population en période estivale.

57 kg par an et -0,6 kg/an/hab.
Calvados = 55 kg/an/hab.
(ADEME 2017)



Trier et traiter

- Emballages : des résultats en demi-teinte
- Le verre, matériau recyclable à l'infini
- Déchets ultimes : production en baisse
- Les déchets de déchèterie
- Valorisation et nouvelles filières
- Les plateformes de compostage
- Les unités de transfert
- Les projets de création d'équipements

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective

Matériau	2018 (kg)	2019 (kg)	Evolution (%)
PLASTIQUES	687	789	+ 14,8 %
CARTONS	1 721	1 729	+ 0,5 %
BROCHES ALIMENTAIRES	148	155	+ 4,7 %
ACIER	435	430	- 1,1 %
ALUMINIUM	27	33	+ 22,2 %
PAPIERS	3 592	3 257	- 9,3 %
BOIS DE PLASTIEN	202	313	+ 55,4 %
REFUS	1 647	1 647	0 %
TOTAL	8 639	8 472	- 1,9 %

Explications

La variation en kilo par habitant entre 2019 et 2018 montre que la qualité du tri a progressé.

ZOOM : LA PRODUCTION DE REFUS

Le taux de refus définit la qualité des tonnages de déchets recyclables collectés. En 2018, il était de 21,9 %, en 2019 ce taux est descendu à 19,4 %, soit une diminution de plus de 2 %. L'objectif est de collecter toujours plus de matière valorisable avec un taux de refus le plus faible possible, afin de garantir une bonne qualité du flux.

Taux de refus 19,4%

soit **12 kg/an/hab.**
Calvados : 8 kg/an/hab.
(ADEME 2017)



Résultats terrains

Lors des caractérisations, des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs d'ordures ménagères. Des déchets qui doivent être déposés en déchèterie sont mis dans les sacs jaunes légitimes, encombrant, bois, grand carton brun... A plusieurs reprises des déchets médicaux ont également été retrouvés dans les sacs jaunes. Ce type de déchets doit suivre une filière spécifique (DASRI), car il représente un risque de contamination.



Les grands cartons bruns doivent être orientés en déchèterie. Les processus des centres de tri n'est pas fait pour trier de telles grandeurs.

Valorisation des matériaux issus des déchèteries

CANTONS	921	920	942	6	653	8	-6%
PAYÈRES	921	216	274	2	208	2	+9%
TOTAL	921	1 104	1 216	8	1 141	8	-6%



Explications
- La valorisation du carton est moins performante en 2019, qui en 2018 (-6 % kg/hab./int.) Il faut savoir que en difficulté depuis la fermeture du marché chinois. Par conséquent, l'offre et la demande de cette matière se sont retrouvées déséquilibrées à l'échelle européenne. Les recycleurs ont redéfini plus strictement les conditions d'acceptation en termes de qualité. De nombreuses décolorés (injuriés, refus) ont été imputés aux tonnages des cartons collectés en déchèteries.

- Il est très important d'avoir une surveillance régulière sur la qualité des matériaux valorisables collectés.

Perspectives
Au cours de l'année 2019, le SEROC a répondu à deux appels à candidature pour l'extension des consignes de l'après de l'éco-organisme Citeo (les deux candidatures ont, aujourd'hui, été retenues).
- Région Nord et Centre du SEROC (Collectea, Seules Terre et Mer, et Pré-Boage Intercom).
- Région Sud du SEROC (Intercom de la Vire au Noireau).
Le projet définit un démarrage pour l'extension des consignes de tri courant octobre 2020 sur tout le territoire du SEROC.

Déchets ultimes : production en baisse

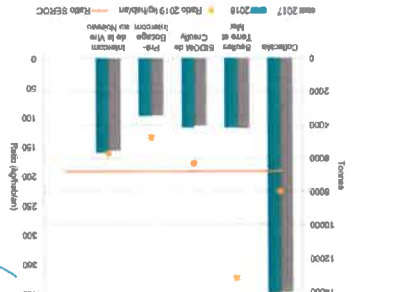
Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes produits sur l'ensemble du territoire. Le terme de déchets ultimes signifie que les déchets ne bénéficient d'aucune valorisation matière, ou a minima d'une valorisation réduite si ces derniers sont envoyés à l'incinération (valorisation énergétique). Le traitement de ces déchets est le poste de dépenses le plus élevé du syndicat.

LE FONCTIONNEMENT

LES CHAÎNES JOUANT UN RÔLE CENTRAL D'ENFOUSSEMENT	LES CHAÎNES JOUANT UN RÔLE CENTRAL D'INCINÉRATION
2 218 t	7 041 t
(42 %)	(100 %)
5 548 t	112 t
(19 %)	(1 %)

LES TONNAGES DE DÉCHETS ULTIMES

COLLECTEA	SEULES TERRE ET MER	SUD DE LA VIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	SEROC
13 782	4 217	31 258	30 830	30 830
+1%	+23%	-5%	0%	-5%
14 946	4 678	5 471	5 471	5 471
14 946	4 678	5 471	5 471	5 471
226	14 244	204	20 959	1 933



Explications
- Entre 2018 et 2019, le SEROC a perdu le traitement des ordures ménagères de 5 279 habitants (population de Courcaules-sur-Mer et de Revers, qui ont quitté le SEROC et rejoint le Syvadic en 2017).
- La production de déchets ultimes par habitant sur Seules Terre et Mer s'explique par l'augmentation de la population en période estivale.

Le verre : matériau recyclable à l'infini

BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

SEROC	7 072	7 040	6 825	7 225	+6%	48
AMNORNAU	1 312	1 390	1 287	1 395	+1%	41
PRÉ-BOAGE INTERCOM	1 153	1 004	1 010	1 057	+5%	27
SUD DE LA VIRE	822	849	850	812	-4%	28
SEULES TERRE ET MER	633	603	601	601	0%	134
COLLECTEA	3 153	3 191	2 977	3 270	+12%	54

Les tonnages par adhérent

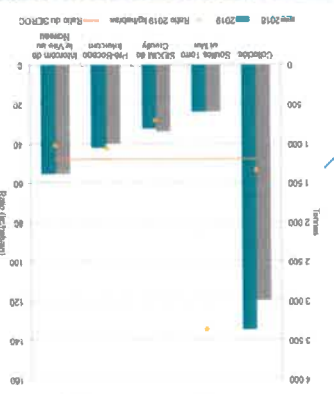


La communication
Lors du MODECOM sur les ordures ménagères réalisé en 2018, la présence de verre dans les sacs noirs a été recensée. Une marge de progrès à ce niveau était donc possible. Suite à ce constat, les ambassadeurs de tri ont sensibilisé chaque habitant rencontré à recycler davantage le verre. Elles ont sillonné le territoire du SEROC durant toute l'année 2019. De plus, les chargées d'animation du SEROC ont largement diffusé un message sur le tri des sacs jaunes mais aussi du verre, notamment à l'investissement matériel.
Le SEROC a encouragé ses adhérents à s'inscrire dans une logique d'amélioration des performances. Les adhérents ont donc renouvelé leur parc de conteneurs d'apport volontaire afin de les rendre plus attractifs. Ils ont également étudié le maillage des conteneurs afin d'améliorer leur emplacement, et ainsi améliorer leur rendement.

Explications
La production de verre par habitant sur Seules Terre et Mer s'explique par l'augmentation de population en période estivale.

48 kg par an et +6% de tonnages collectés
Catavados = 36 kg/an/hab. (ADEME 2017)

À retenir
Le recyclage du verre est un enjeu très important pour diminuer la facture engendrée par le traitement des déchets, et également préserver les ressources naturelles.



Les tonnages et ratios par adhérent

COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Explications
Il faut considérer deux cas de figure :
- Les véritables non-triers : un non-tri de principe quel que soit la taille de l'emballage. Seul le conteneur alimentaire permettrait de réduire ce chiffre.
- Les trieurs occasionnels avec limite psychologique de tri : il s'agit de ceux qui ne trient pas les petits éléments de l'accompagnement (plats de crème, parfum ou produit de beauté). Les consignes portent de façon évidente sur les bouteilles et les bocaux et identifient de façon moindre les petits éléments.

Les points noirs :
- Le gaspillage alimentaire : 3 500 tonnes de denrées alimentaires partent à l'enfouissement.
- Les déchets compostables : 7 000 tonnes de matières compostables partent à l'enfouissement.
- Les déchets recyclables : 3 700 tonnes de recyclables partent à l'enfouissement.

Secteur d'intervention prioritaire : les zones urbaines



OBJECTIFS

193 kg par an et Catavados = 270 kg/an/hab. (ADEME 2017)



TRIER ET TRAITER

Les déchets de déchèteries

La gestion des déchèteries est une compétence optionnelle pour le SÉROC. Sur son territoire, 15 déchèteries sont implantées dont 11 exploitées par le SÉROC (carte p.8). Les 4 autres sites sont gérés par l'intercommunalité compétente.

Les déchèteries du syndicat sont exploitées en régie pour le triage, l'ensemble des déchets et/ou corrodés qui sont produits par les ménages.

DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques.

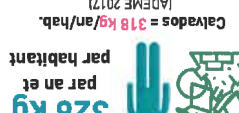
CHIFFRES CLÉS

Evolution de la fréquentation par site

Site	2018	2017	2016
BARTHELEMY-BOUVILLIERS	49 747	31 310	33 474
CEZULY	34 277	38 239	37 904
GRAYATS	8 169	8 777	9 181
FONTENAY-SUR-SENELLE	31 316	30 149	30 021
GRAYSCAMP-MAIST	19 799	19 477	17 683
RIOU-SUR-HEVES	14 811	14 422	17 801
MESNIL-CLINCHAMPS	13 649	12 252	12 287
LE NOUVAULT-LITTRY	22 298	24 528	28 331
PORT-BESSIN	29 233	30 351	28 111
VAUCELLES	50 948	32 148	31 527
TOTAL	302 618	313 574	311 134

Evolution des tonnages par type de déchets

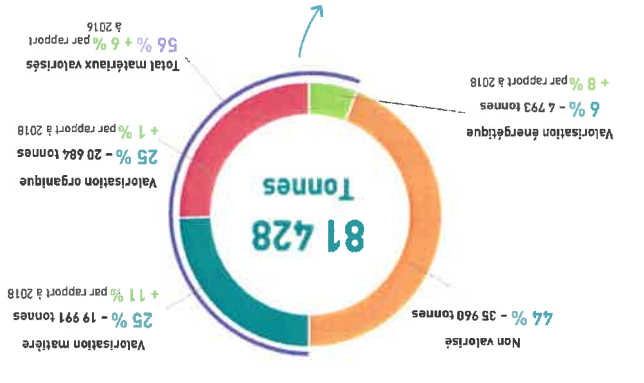
Site	2018	2017	2016
FERRAILLE	1 345	1 574	1 405
DÉCHETS ENVOUÉS	6 223	4 100	5 805
BOIS	3 280	3 742	4 118
GRAYATS	7 844	7 656	7 523
CARTONS	800	853	914
TONNES	6 511	6 493	6 937
MÉLANE	2 475	2 833	2 119
BRANCHAGES	11 472	9 897	9 131
DMS	227	242	284
VALOIS	20	18	17
BATTERIES	47	45	50
FRIGES	4	4	4
PLAIS	7	14	10
AMANTE	29	30	27
TEKATEX - MÉCANI	125	93	153
DEEE	1 624	1 071	1 144
ECO-MOBILIER	204	167	198
TOTAL	42 346	40 928	40 019



TRIER ET TRAITER

Valorisation et nouvelles filières

2019 a été une année prolifique en termes de valorisation, 55 % des déchets non dangereux et non inertes ont été valorisés. L'ensemble des gisements valorisables hormis les déchets verts et le papier ont connu une augmentation importante.



Explications

Cette tendance à la hausse du taux de valorisation peut s'expliquer par une amélioration du geste de tri ainsi que par la politique de baisse de l'entassement initiée par le SÉROC. Pour la deuxième année consécutive, le syndicat enregistre une baisse de l'entassement qui conduit implicitement à la hausse de la valorisation matière et/ou énergétique. Cette augmentation du taux de valorisation matière peut également s'expliquer par la prise en considération depuis le 1^{er} janvier 2019 d'un commun accord avec l'ADEME des textiles déposés dans les conteneurs de la BACER à travers l'ensemble du territoire du SÉROC et pas uniquement en déchèterie, comme c'était le cas auparavant.

Nouvelle filière

La collecte séparée du papier en vue d'une valorisation a été mise en place en novembre 2019 pour le test sur la déchèterie de Vaucelles. Cependant, cette expérimentation a été abandonnée en février 2020 faute de repreneurs fiables et durables.

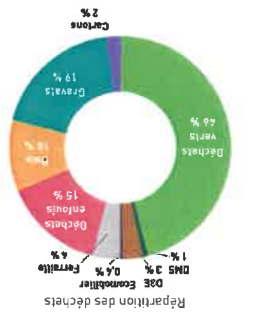
TRIER ET TRAITER

730 000 € coût des déchets verts en 2019



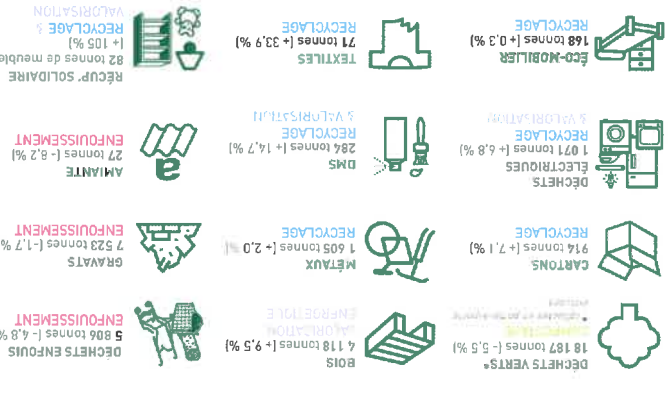
46 % des déchets de déchèterie sont des déchets verts. Tontes et branchages représentent le plus de tonnage. Quand on sait que le traitement de ces végétaux coûte en moyenne 54 € à la tonne (50 € pour la tonne et 58 € pour les branchés). Il est important que le SÉROC sensibilise les usagers à de nouvelles pratiques pour limiter leurs apports. En effet, les déchets verts ont coûté, en 2019, 730 000 €.

Explications



Perspectives

Des travaux sont prévus sur l'ensemble des déchèteries à savoir une sécurisation de l'ensemble des quais de déchargement. Des barrières métalliques seront positionnées pour répondre à la législation et éviter ainsi les chutes. Une nouvelle signalétique sera également installée devant chaque benne pour faciliter l'information et le tri des matériaux.



Les plateformes de compostage

Le SÉROC traite les déchets verts du Bassin ainsi qu'une partie de l'intercom de la Vire au Noireau grâce à ses trois plateformes de compostage (carte p.8). Celles de Ryes et Formigny traitent les déchets verts du Nord du territoire et branchages dans la mesure où ils nécessitent un traitement différent sur les plateformes. En effet, les branchages sont broyés en copeaux puis déposés en andains pour maturation. Les tontes et les déchets verts sont criblés afin de produire du compost. andains. Lorsque ceux-ci sont au terme de leur maturation, Les tontes sont quant à elles directement incorporées aux végétaux ce qui a entraîné une baisse de leur production de 5,2%. Il faut noter que nous sommes dans une région où la part des déchets verts est très importante dans le traitement global des déchets, ce qui implique un coût important de cette valorisation qui pourrait se faire par la plupart directement dans les jardins des particuliers.



18 186 tonnes de déchets verts traitées sur les plateformes de compostage [2018 > 2019] -5,2%

Andains : tas de déchets verts. **Glossaire**

La plateforme de Vire

Site	2018	2017	2016
TONNES	1 275	1 811	1 447
BRANCHAGES	2 249	2 119	1 844
TOTAL	3 722	4 660	3 112

Site	2018	2017	2016
TONNES	4 971	5 243	4 644
BRANCHAGES	8 741	9 247	7 745
TOTAL	15 778	17 082	15 024

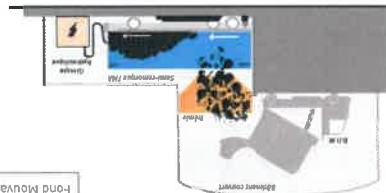
Les unités de transfert

Tous pôles de logistique sont répartis sur le territoire du SÉROC : Vire, Maisonnelles-Pévey, Bayeux (carte p.8).

Selon les sites, les unités de transfert réceptionnent des déchets différents. L'objectif étant d'optimiser le transport vers les exutoires ou centres de tri dédiés.

DI8 : Déchets Industriels Banals, Ensemble des déchets non dangereux gérés par les entreprises, industriels, commerçants, etc.

FMA : semi-remorques dotés d'un Fond Mouvant Alternatif.



UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX

Les déchets concernés : les ordures ménagères, les déchets recyclables, le tout-venant issu des déchèteries et les DI8.

Les ordures ménagères proviennent de Colliettes, du SIDOM de Cruilly et de Seuilles Terre et Mer. Elles sont acheminées par le centre de transfert de Maisonnelles.

Le tout-venant et les DI8 sont envoyés au centre d'enfouissement des Aurcris à Cawivcourt.

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en Fond Mouvant (FMA) par le transporteur Mautrify.

Année 2019 : 1^{ère} année complète d'exploitation de l'unité de transfert de Bayeux.



Nombre de rotations par déchets

SECTEUR	TONNAGES	OR	TOTAL
ORDURES MÉNAGÈRES	463	802	73%
ORDRES MÉNAGÈRES	186	301	62%
TOUT-VENANT	261	392	46%
DI8	0	47	100%
TOTAL	910	1 552	71%

* L'exploitation a débuté en 2018

Les projets de création d'équipements

Les centres d'enfouissement ferment les uns après les autres. Cette situation doit être appréhendée prioritairement par le SÉROC pour pallier le manque futur de lieux de stockage des déchets ultimes de son territoire. C'est pourquoi depuis 2006, le syndicat s'investit dans la création d'équipements de transfert.

Plusieurs réflexions sont menées concernant la valorisation des déchets ménagers résiduels. À l'heure actuelle, les unités d'incinération présentes sur le territoire Normand et les départements limitrophes ne sont pas en capacité d'accueillir plus de tonnages. La valorisation en Combustion Solide de Récupération (CSR) n'est pas éligible aux subventions, et les débouchés de valorisation sont très limités sur le territoire français. Cependant, cette piste n'est pas à écarter pour l'instant et pourra évoluer significativement. À ce jour, la meilleure solution reste de limiter la production des déchets à la source. Une réflexion est actuellement en cours sur l'extraction des biodéchets des ordures ménagères, afin de réduire leur quantité.

LES UNITÉS DE TRANSFERTS

Unités de transferts réalisées et en cours

Unité	Localisation	Zone de collecte	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères
Unité de transfert de Maisonnelles-Pévey	Maisonnelles-Pévey	Zone de collecte	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères
Unité de transfert de Bayeux	Bayeux	Zone de collecte	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères
Unité de transfert de Vire	Vire	Zone de collecte	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères	Ordures Ménagères

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les projets du SÉROC et de l'Intercom de la Vire au Noireau sont destinés à créer une déchèterie, une unité de transfert des déchets ménagers, et un plateau de verre, en remplacement des équipements en place sur le site de Canyie (Vire) devenus obsolètes.

Le SÉROC a maintenu sa présence aux réunions de travail pour l'aménagement du pôle environnement à Vire. Des réunions de travail visant à dimensionner le projet seront réalisées dès le début de l'année 2020.

UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONNELLES-PEVEY

Les déchets concernés : les ordures ménagères, les déchets recyclables et le papier issus des déchèteries du territoire du SÉROC.

Les ordures ménagères proviennent de Pré-Boisage Intercom et sont acheminés vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Le papier issu des déchèteries est acheminé vers l'PMI (producteur de papiers graphiques) à la Chapelle Darlay.

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en Fond Mouvant (FMA) par le transporteur Mautrify.

4 919 tonnes de déchets ont transféré via l'unité de Maisonnelles-Pévey

SECTEUR	TONNAGES	OR	TOTAL
ORDURES MÉNAGÈRES	136	150	152
ORDRES MÉNAGÈRES	129	140	9%
PAPIERS (FMA)	8	11	12%
TOTAL	144	293	304

Nombre de rotations par déchets



UNITÉ DE TRANSFERT DE VIRE

Les déchets concernés : les ordures ménagères et le verre.

Les ordures ménagères proviennent de l'Intercom de la Vire au Noireau et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Le transport de ces déchets se fait en rigole à l'aide de caissons compacteurs.

Le verre est transporté vers les verrières par le transporteur OI Manufacturing.

5 762 tonnes de déchets ont transféré via l'unité de Vire

SECTEUR	TONNAGES	OR	TOTAL
ORDURES MÉNAGÈRES	389	429	347
ORDRES MÉNAGÈRES	399	429	21%
TOTAL	399	429	21%

Nombre de rotations par déchets



Perspectives

Une étude est en cours pour créer des recyclables de ce secteur en plus des déchets déjà acceptés. Cette unité sera sur une parcelle attenante à la future déchèterie de Vire et située à proximité d'un méthaniseur en cours de construction [projet porté par Agrigaz].

Contexte

En décembre 2018, plusieurs collectivités de la Normandie occidentale.

L'objectif était de dégager de nouveaux scénarios de réorganisation du tri à partir de deux territoires précédemment réalisés et restés sans suite.



14 collectivités engagées pour la création de la SPL Normantri

« tri ».

- création d'une Société Publique Locale (SPL) pour porter l'investissement et exercer la mission technique-économique viable.

- la mutualisation de la fonction tri, avec l'intercommunalité des coûts de transport, la pertinence d'un projet public articulé autour de :

- la mutualisation de la fonction tri,
- la mutualisation des coûts de transport, avec l'intercommunalité de l'équipement à proximité de Caen pour répondre aux critères d'un baycentric technique-économique viable.
- la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour porter l'investissement et exercer la mission « tri ».



Objectifs

- La SPL NORMANTRI, domiciliée à Colibellies, sera un acteur opérationnel dédié au transport, au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons. Elle commercialisera les produits valorisables et traitera les refus de tri en favorisant la valorisation énergétique. Aussi, cette société aura pour objet :
- la mutualisation des coûts de transport et de tri,
- le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses propres moyens.
- la conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'Unité de Valorisation Energétique de Colibellies. À cette fin, il sera envisagé la passation d'un marché public global de performances avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence.
- la passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires,
- la gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri.

Promotion de l'économie circulaire auprès des entreprises

Dans le cadre du CODEC, le SEROC joue un rôle moteur dans la promotion de l'économie circulaire sur son territoire. Il propose et soutient les initiatives "développement économique" des communautés de communes allant dans ce sens.

LES ENJEUX

- Faire des déchets de certaines entreprises, des ressources pour d'autres.
- Mettre en œuvre des actions pour les professionnels afin qu'ils puissent réduire leur production de déchets ou leurs impacts environnementaux tout en faisant des économies.

3 démarches engagées depuis 2018 sur un objectif de 5 à la fin du CODEC

2 démarches « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » (entreprises DBN et ZLG-Prod)

1 démarche Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

La démarche Écologie Industrielle et Territoriale initiée par l'Intercom de la Vire au Noirau a permis en 2017 de réaliser

2 synergies inter-entreprises

dont une sur le réemploi de racks de stockage de Guy Degrenne par l'association Deuxième Vie Deuxième Chance.

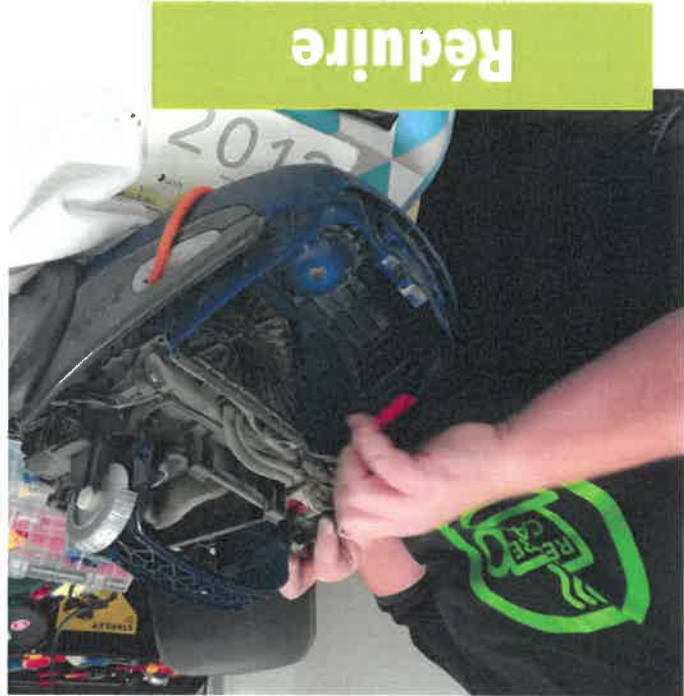
La démarche "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts" est un appel à projet porté par l'ADPME dans le but d'accompagner les entreprises dans l'identification et la mise en œuvre d'actions permettant de faire des économies d'énergie, d'eau et de mieux gérer leurs déchets.

Perspectives

Cette action est en bonne voie malgré l'absence de démarche formalisée en 2019 et avec des perspectives

En 2019, les communautés de communes de Bayeux Intercom et d'Isigny-Ouha Intercom ont organisé un rendez-vous de développement dans le but de présenter l'économie circulaire aux entreprises du territoire et les initiatives déjà entamées par certains en ce sens.

Des informations sur les aides concernant l'appel à projet « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » ont également été relayées par le SEROC.



- Promotion de l'économie circulaire auprès des entreprises
- Réemploi, réparation, réutilisation
- Compostage et déchets verts
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Réemploi, réparation, réutilisation

LE VILLAGE DE LA RÉCUP - 19 MAI 2019, VILLERS-BOCAGE



Objectifs de l'événement

- Faire découvrir au grand public comment transformer et donner une deuxième vie à des matériaux devenus inutilisés, des déchets et meubles démodés.
- Promouvoir les initiatives et les acteurs locaux dans une démarche de réemploi : leur savoir-faire et leurs réalisations (sculptures, création de vêtements et accessoires, décoration, mobilier, réparation).
- Apporter des solutions simples, accessibles et innovantes pour encourager chacun à prolonger la durée de vie de ses objets au lieu de jeter.
- Changer les idées reçues sur la récupération d'objets, en donner une image plus positive et plus tendance.

1 535 visiteurs

26 exposants

3 représentations de la farne les « Transformateurs acoustiques »

Création d'un nouveau réseau de partenaires

Participation de l'école de Villers-Bocage : fabrication d'instruments de musique en récup



LES ATELIERS DU RÉEMPLOI DU SEROC - 16, 20 ET 23 NOVEMBRE 2019, BAYEUX

61 participants

pas jeter, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (levrement labellisé par l'ADEME).

Objectif des ateliers : apprendre à faire soi-même avec de la récup, pour ne pas jeter, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (levrement labellisé par l'ADEME).

Ateliers proposés : Répare Café (réparation de petits électroménagers), fabrication d'objets de décoration en papier, fabrication d'éponges lavables (éponges lavables), fabrication d'emballages alimentaires réutilisables, couture, relooking de meubles.



SEROC INFOS 2019

Le SEROC Infos, magazine de cette thématique du réemploi et de la réparation.



Part des partenaires dans le réemploi du textile

tonnes d'objets détournerés des bennes D3E

1,6

grâce aux 22 ateliers de Répare Café (Deuxième Vie, Deuxième Chance et le Répare Café de Bayeux)

Les actions de réemploi réalisées par les partenaires sur les gisements de textiles et d'autres objets collectés dans les bennes récup, solidaires à travers l'ensemble du territoire ont eu un impact sur deux objectifs du CODEC. Elles ont permis d'un côté d'augmenter le taux de valorisation et de l'autre côté, elles ont fait reculer le taux d'emoussement du SEROC car chaque objet réemployé est un objet en moins dans la benne tout-venant.

Cette évolution des tonnages par rapport à 2018 est due à la prise en compte en 2019 de l'ensemble des collectes réemploi (déchètreries et hors déchètreries)

826 tonnes de textiles collectées



Part des partenaires dans la récup solidaire

151 tonnes d'objets remis dans le cadre de la récup solidaire



• Sensibilisation des publics • Eco-exemplarité



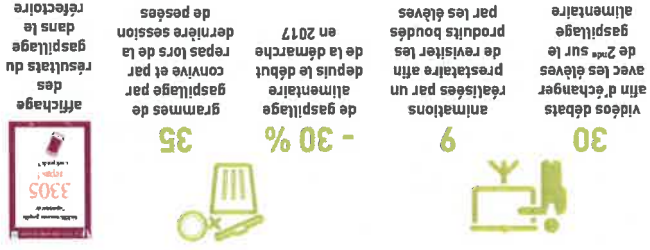
Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 2011, le SEROC initie et participe à la mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire notamment en restauration collective (établissements scolaires) et dans la restauration commerciale.



LYCÉES

Les 5 lycées accompagnés par le SEROC dans le cadre du projet « Faxus Gächter Dans Mon Lycée » ont poursuivi les sessions de pesées et la mise en place des actions pour la réduction du gaspillage alimentaire. Plusieurs actions ont été réalisées en 2017.



ÉCOLES PRIMAIRES

Le SEROC a lancé en novembre 2019 un appel à projet « réduction du gaspillage alimentaire » pour les écoles primaires. Les écoles de Caumont-l'Évêque, Bény-Bocage et Villers-Bocage ont été retenues pour être accompagnées.

RESTAURATION COMMERCIALE

Le SEROC travaille en partenariat avec le CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie) sur une action commune qui consiste à effectuer des diagnostics de gaspillage alimentaire aux restaurateurs du secteur de Bessilly. Après avoir rencontré une dizaine de restaurateurs, aucun diagnostic n'a pu être mis en place en 2017 en raison d'un manque de temps des restaurateurs.

En 2019, le SEROC a signé un partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) dans le cadre du projet #dupan-sur-planche. Ce projet consiste à identifier et mettre en lumière les bonnes pratiques des restaurateurs.

Omaha Intercom.

REZUME

POLES	NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2019	COMPOSÉS EQUIPÉS DEPUIS 2001
POLES	354	4 499
COMPOSÉS	153	2 292
SUMOS DE CUISINES	120	2 292
CDC SCOLAIRES	32	616
CDC SCOLAIRES TEMPS ET MER	32	616
CDC SCOLAIRES TEMPS ET MER	180	2 705
MISE EN PLACE	54	1 527
TOTAL	798	11 627



Répartition mensuelle des distributions de 2017 à 2019

Taux d'équipement par adhérent



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution partagée de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. Dans le cadre du projet Territoire « Zero Déchet Zéro Gaspillage » et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le SEROC distribue des composteurs individuels et collectifs. En effet, composer permet de réduire de 22% le poids de ses ordures ménagères.

Compostage et déchets verts

REZUME

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Mise à disposition de composteurs bois (ou plastique) de 300, 600 ou 800 litres en fonction de la production de déchets.

Pour qui ?

Les sites de restauration collective avec une forte production de biodéchets (collèges, lycées, maisons de retraite, restaurants...). Démarche type : audit en cuisine, formation, équipement gratuit et accompagnement par le référent compostage du SEROC. Les habitants d'immeubles ou de résidences pavillonnaires. Démarche type : porte-à-porte, identification d'un habitant référent, inauguration et formation au compostage, suivi régulier.



Déchets verts

Les déchets verts représentent une part importante

En 2019, 20 335 tonnes valorisées sur les plateformes de compostage du SEROC -1% (2018)

Depuis 2015, les tonnage des déchets verts des déchets valorisés du SEROC. Cette tendance s'inscrit dans un double enjeu. D'un côté, elle répond à la volonté de réduction des déchets valorisés du SEROC dans le cadre du P.P.D.M.A (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et de l'autre côté, elle contribue à conserver leurs déchets verts chez eux.

Perspectives

Pour répondre à ce double enjeu, le syndicat prépare le lancement d'un service de broyage des déchets verts à domicile pour favoriser la valorisation des branches par le paillage et le compostage et, dans le même temps, réduire les apports en déchèterie.

Rétour au sommaire "Réduire"

Rétour au sommaire général

16 nouveaux sites équipés en 2019

- 5 établissements scolaires et centres de loisirs : Ecole de Sainte-Marguerite-d'Elle, Ecole Saint-Joseph à Bayeux, Ecole primaire de Sables, Ecole maternelle de Baussouil à Elion, CHPAD La Roserie à Saint-Sever.
- 4 établissements sanitaires et sociaux : Résidence (Creully).
- 1 site touristique : Camping Le Picard à Tourmères.
- 1 site de compostage pavillonnaire : Route de Caen à Rots.
- Jardins : Jardins de Deux-mains à Commes, Jardin partagé de l'Espace Saint-Jean à Bayeux.
- Autres : CMAIC à Nonant, Prévo-Cap à Villers-Bocage, SDIS à Villers-Bocage.

Sensibilisation des publics

BILAN DES ACTIONS MENÉES

9 515 personnes sensibilisées sur l'année



Eco-exemplarité

LA DÉMARCHE DU SEROC

Le SEROC est engagé dans une démarche d'eco-exemplarité depuis son Programme Local de Prévention des déchets [PLP] 2011-2015. Un groupe de travail baptisé ECOMS a été créé à cette occasion pour la mise en place des actions d'exemplarité en interne mais aussi auprès des collectivités partenaires. Après le PLP, le groupe a continué d'accompagner des actions de réductions des déchets au sein de chaque service et d'encourager l'adoption des gestes eco-citoyens auprès des agents.

CONSUMATION DE PAPIER

Les agents du SEROC sont mobilisés pour réduire la consommation de papier. Les verseurs des feuilles destinées à la pugette sont utilisés pour en faire des cahiers de brouillon. Les imprimantes sont programmées automatiquement pour des impressions recto-verso.



PRODUITS LOCAUX ET CIRCUITS COURTS

Le SEROC continue sa politique de promotion des circuits de proximité et des produits locaux en partenariat avec le marchand bio qui livre tous les vendredis les agents du siège en produits locaux tout en respectant la saisonnalité des produits. On constate toutefois une baisse de l'engouement des agents, ce qui pourrait à terme remettre en cause ce partenariat.

ESPACES VERTS

En 2019, le SEROC poursuit sa politique zéro phyto et de gestion différenciée des espaces verts sur les déchèteries et le parc éco-éducatif. Pour réduire jachères fleuries sur les déchèteries.



Perspectives

Après plusieurs mouvements de personnel au sein du SEROC, la démarche du groupe ECOMS a été ralentie. La dynamique du groupe sera relancée courant 2020.



Indicateurs financiers



Indicateurs économiques • Compte administratif

Nouveautés en 2019

Prêt de gobelets réutilisables
Fonction 7 Limiter l'utilisation de la vaisselle jetable et réduire les déchets.
Associations, collectifs, particuliers sur le territoire du SEROC.

Comment ? Jusqu'à 3 000 gobelets.
Comment ? Réservez et récupérez auprès du SEROC (signature d'une convention et dépôt d'un chèque de caution).

Modernisation du site internet
C'est la nouvelle plateforme unique pour trouver toutes les informations concernant vos déchets.
Rendez-vous sur : www.seroc.fr

Démarche auprès des classes engagées

1) Animations en classe : sensibilisation au tri, présentation des filières de recyclage et découverte ludique du site en autonomie et la réduction des déchets.

2) Arménagement et entretien des carres potagers sur le parc.

Saison 2019

Depuis 2006 : c'est un support pédagogique pour aborder plusieurs thématiques : l'histoire des déchets, le tri, la réduction des déchets, le recyclage, le compostage, le gaspillage alimentaire...

6 jardins pédagogiques en carré sont aujourd'hui mis à disposition des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 du territoire.

Objectif : réaliser un jardin thématique amenagé avec des déchets récupérés et des objets détournés de leur usage premier.



Le Parc

Historique du site

Ancien centre d'enfouissement des ordures ménagères entre 1976 et 1997.

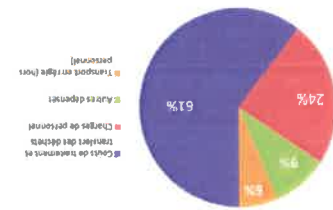
Indicateurs économiques

Le SEROC étant assujé à la TVA, tous les montants sont en euros hors taxes.

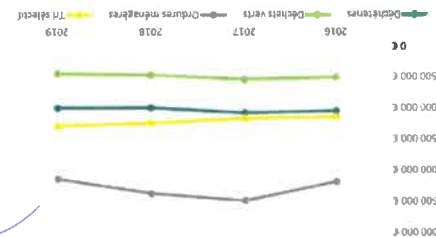
FONCTIONNEMENT

CHIFFRE	MONTANT 2019/2019	EVOLUTION
011 - ATTENUATIONS DE CHARGES	5 742 344,6 €	- 2%
010 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 616 662,8 €	3%
012 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	257 341,7 €	1%
013 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	156 177,2 €	2%
014 - CHARGES FINANCIÈRES	49 297,0 €	11%
017 - CHARGES EXCEPTIIONNELLES	3 042,9 €	25%
TOTAL	8 475 112,2 €	- 1%

Répartition des dépenses réelles



Evolution des dépenses de traitement par déchet



Les charges de fonctionnement baissent de près de 1% par rapport à 2018 malgré la hausse des charges de personnel. Le coût supplémentaire de gestion des déchets a été optimisé par une maîtrise des tonnages des ordures ménagères et des coûts unitaires de marché plus intéressants.

Explications

Les dépenses de traitement des déchets ont augmenté entre 2016 et 2017. A partir de 2018, elles diminuent pour les déchets ultimes et de compostage industriel (déchets verts) en raison essentiellement de la baisse des tonnages. Le coût de traitement des déchets après augmentation a été optimisé par la baisse des tonnages. Le coût de traitement des déchets ménagers (déchets de cuisine et déchets de cuisine) a augmenté en 2019, reste stable en 2018.

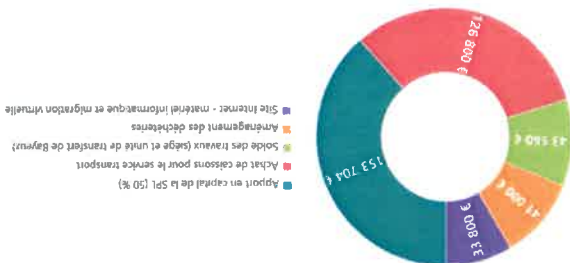
Explications

INDICATEURS FINANCIERS

INVESTISSEMENTS

CHIFFRE	MONTANT 2019/2019	EVOLUTION
011 - ATTENUATIONS DE CHARGES	62 442,58 €	- 29%
012 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 782,19 €	- 52%
020 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 472 642,23 €	- 4%
021 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 767 704,20 €	+ 6%
022 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 445,34 €	+ 6%
027 - PRODUITS EXCEPTIIONNELS	31 448,71 €	+ 142%
TOTAL	9 664 658,25 €	+ 4%

Dépenses réelles



Coût HT du service de traitement des déchets en euros par habitant par nature de déchet

Retour au sommaire 'Indicateurs financiers'

Retour au sommaire général

SERVICE	OBJET DE LA PRESTATION	DATE DE FIN	MONTANT 2019	MONTANT 2018	EVOLUTION
ADMINISTRATIF	Rédaction et envoi de matériel informatique pour le siège	08/01/2023	15 448,0 €	13 300,0 €	15%
ADMINISTRATIF	Fourniture et livraison de licences pour le siège	01/01/2023	10 242,0 €	9 961,0 €	3%
ADMINISTRATIF	Déplacement de services locaux pour le traitement et la gestion des déchets verts et le traitement des déchets ménagers	30/04/2023	9 961,0 €	10 242,0 €	-3%
ADMINISTRATIF	Crédit de la ligne de crédit pour le traitement des déchets ménagers	31/12/2021	17 808,0 €	17 808,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	9 338,0 €	9 338,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	344 254,0 €	344 254,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	21 455,0 €	21 455,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	5 441,0 €	5 441,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	22 770,0 €	22 770,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	2 038,0 €	2 038,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	1 786 445,0 €	1 786 445,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	7 400,0 €	7 400,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	1 346 828,0 €	1 346 828,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	1 796 842,0 €	1 796 842,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	35 426,0 €	35 426,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	534 717,0 €	534 717,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	154 411,0 €	154 411,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	100 249,0 €	100 249,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	212 457,0 €	212 457,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	72 524,0 €	72 524,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	441 919,0 €	441 919,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	28 928,0 €	28 928,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	31 359,0 €	31 359,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	42 970,0 €	42 970,0 €	0%
ADMINISTRATIF	Location et entretien des véhicules de transport	31/12/2021	123 910,0 €	123 910,0 €	0%

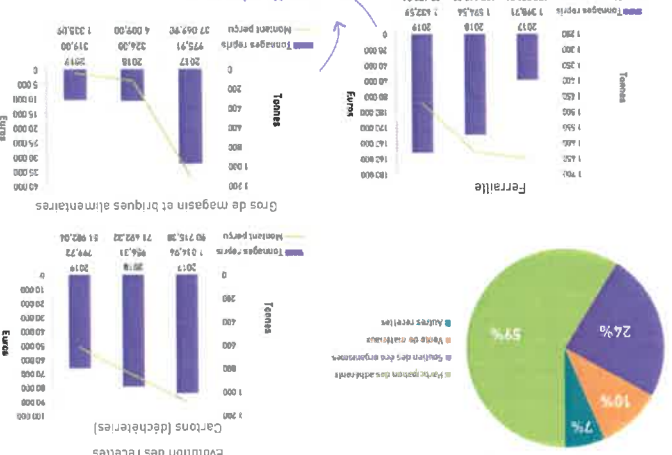
Liste des marchés en cours

Evolution du montant des contributions entre 2016 et 2019



La diminution des recettes liées à la vente des matériaux touche particulièrement la ferraille, le carton et les autres fibresux.

Explications



Repartition des recettes réelles



L'augmentation de plus de 4% des recettes entre 2018 et 2019 est principalement liée à la hausse des solutions de éco-organisme, particulièrement CITEO grâce à l'arrivée des objets fixes. Les recettes issues de la vente des matériaux diminuent en revanche de 8%.

Explications

CHIFFRE	MONTANT 2019/2019	EVOLUTION
011 - ATTENUATIONS DE CHARGES	62 442,58 €	- 29%
012 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 782,19 €	- 52%
020 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 472 642,23 €	- 4%
021 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 767 704,20 €	+ 6%
022 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 445,34 €	+ 6%
027 - PRODUITS EXCEPTIIONNELS	31 448,71 €	+ 142%
TOTAL	9 664 658,25 €	+ 4%



**Retrouvez d'avantage
d'informations sur
www.seroc14.fr**

02.31.51.69.60
1 rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine
14401 BAYEUX



